CENTRE HOSPITALIER
OUEST REUNION

LIVRET D'ACCUEIL
DU PATIENT HOSPITALISÉ

Annonce presse

ALEFPA

ASSOCIATION LAÏQUE POUR L'EDUCATION, LA FORMATION, LA PRÉVENTION ET L'AUTONOMIE

L'ASSOCIATION LAÏQUE POUR LA FORMATION, LA PRÉVENTION ET L'AUTONOMIE

Fondée en 1959 et reconnue d'utilité publique en 1973, elle accompagne, éduque, forme, soigne des jeunes et adultes en difficulté sociale, en situation de handicap ou connaissant des problèmes de santé.

L'Alefpa c'est :

- 135 établissements sur 12 Régions de France
- 3000 Salariés et 100 enseignants ainsi que des centaines de bénévoles
- 11 800 personnes accompagnées

Pôle Handicap Psychique
Sainte-Suzanne
- Foyer de vie du Bocage

Saint-Pierre
- SAMSAH Psy
- PCPE Sud Ouest
- Prestations d'Appui Spécifiques Handicap Mental (PAS HM)
- Prestations d'Appui Spécifiques Troubles Cognitifs (PAS TCO)

Pôle Enfance Jeunesse
Saint-Pierre
- DITEP Antoine Lucas
- l'AEMO (Antenne Sud)

Saint-Denis
-l'AEMO (Antenne Nord)

Saint-André
-l'AEMO (Antenne Est)

Pôle Gernez Rieux
La Ravine des Cabris
- IMPRO Gernez Rieux
- ESAT Gernez Rieux
- SAVS Gernez Rieux
- FH Gernez Rieux
- FAO Gernez Rieux

Saint-Paul
Trois Bassins
- CMPP Ouest

Pôle Edmond-Albius
Saint-Paul
- ESAT Edmond Albius
- SAVS Edmond Albius
- IME Edmond Albius
- DEA (Dispositif Emploi Accompagné)

Saint-Leu
- ESAT

Pôle Maxime Laope
La Saline-les-bains
- Impro Marie Caze

Saint-Leu
- FH-FAO-FDV Maxime Laope

Saint-Paul
- FAO

Pôle Est
Saint-André
- ESAT-SAVS-FH-FAO Jean Clermont
- EMAMSCO
- IME Raymond Allard
- SESSAD DI et TSA Raymond Allard
- PCPE Nord Est
- 360 COVID

Saint-Benoit
- ESAT La Confiance
- IME

Pôle Social
Saint-Pierre
- CHRS Lisette Son Hui
- Relais Familial
- AVDL - Accompagnement Vers et Dans le Logement
- AIS - Accompagnement Inclusion Sociale
- CLLAJ - Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
- SAUT - Service d'Accueil d'Urgence Temporaire
- Plateforme logement

Sainte-Rose
- Maison Relais

L'Alefpa à l'île de la réunion c'est près d'une quarantaine d'établissements et services pour des prestations dans une logique de parcours organisés au sein de :

- 3 pôles Médico Socio territoriaux au Sud, à l'Est et à l'OUEST
- 1 pole handicap Psychique
- 1 pôle enfance jeunesse
- 1 pôle social
- Des dispositifs territoriaux

Le territoire réunionnais OUEST :

Le Pôle Médicosocial Ouest, pôle ressources sur les questions d'évaluation, d'apprentissage, d'insertion et d'inclusion socio professionnelle.
Des accompagnements centrés sur l'accès au milieu ordinaire sans rupture de parcours. Cet accompagnement au plus près des besoins des personnes propose des réponses diversifiées, modulables et évolutives.

www.alefpa.asso.fr

LA QUALITÉ DE VOTRE ACCUEIL AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Nous vous souhaitons la bienvenue au Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR).

Afin de faciliter votre séjour, vous trouverez dans ce guide les principales informations dont vous aurez besoin.

N'hésitez pas, notamment au travers du questionnaire de sortie, à nous faire part de vos suggestions qui nous aideront à améliorer la qualité de notre prestation.

La direction, le corps médical et l'ensemble du personnel sont à votre disposition pour vous aider, vous informer et mettre tout en œuvre pour que vous séjour soit agréable.

Le Directeur
Le Président de la CME

NOU VE AKEUY A ZOT KOM Y FO

Arrive a zot dann lopital « CHOR » ! Nou swèt a zot in bon larivé, nou veu akeuy a zot kom y fo.

Pou ke zot sézour is pass byin zot va trouv dann gid la, toute bann zinformasion ke zot nora bezwin.

Avan dalé, ezit pa utiliz lo kestionèr d'sorti pou partaz zot pansé ke va èd a nou amélior sat nou propoz a zot.

La direksion, bann médesin ek toute bann personèl lé la pou èd a zot, pou done a zot toute zinformasion et fé toute sak zot i giny pou ke zot sézour y deroul kom y fo.

Direkteur lopital « CHOR »
Présidan komunauté medikal lopital « CHOR »

CHR
CENTRE HOSPITALIER
OUEST REUNION

NOUS CONTACTER :

Standard : 02 62 45 30 30

5 Impasse Plaine Chabrier,
Grand Pourpier
97460 - SAINT-PAUL
Ile de la Réunion
www.chor.re

Ce livret d'accueil est une publication des Editions BUCEREP
Toute reproduction même partielle est strictement interdite.
Réalisation, régie publicitaire et impression :
EDITIONS BUCEREP - Délégation Réunion Immeuble Mozart
14 ruelle Magnan, Champ Fleury - 97400 Saint Denis
Siège social : Groupe des EDITIONS BUCEREP
54 bis rue Alsace Lorraine - BP 41435
31014 Toulouse Cedex 6
Tél.: 05 61 21 15 72 / Fax: 05 61 23 02 41
contact@bucerep.com - www.bucerep.com
Imprimerie spéciale BUCEREP - Dépôt légal : à parution

Annonce presse

HemaSYSTEM

www.hemasystem.com
www.hemadialyse.com

Le système leader de **surveillance** et **gestion en temps réel du dossier patient en néphrologie**, dialyse et transplantation

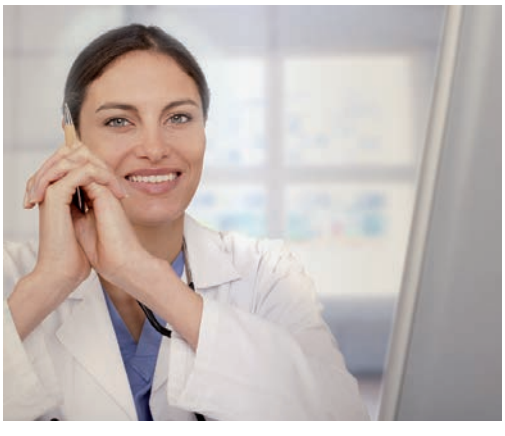

Du monitorage et archivage de vos données de traitement d'eau et générateurs de dialyse à la réalisation et traçabilité des soins sans papier et sans retranscription.

UNE GAMME DE SOLUTIONS ÉPROUVÉES

HemaDIALYSE

Dossier patient : faciliter et partager en toute sécurité.

LOGICIEL D'AIDE À LA PRESCRIPTION

DMP COMPATIBLE

HemaWEB

Suivi médical : partout, à chaque instant.

LOGICIEL D'AIDE À LA PRESCRIPTION

HemaBOX

Patients et personnel médical : accompagner le diagnosic.

CE

HemaLINK

Suivi patient : accompagner le parcours des soins.

HemaT2A

Facturation : élaboration et télétransmission.

THéraDOM®

Suivi à domicile

waterVISIO

Qualité de l'eau : la sécurité à la source.

Hot-Line 0825 89 05 31

ema est une société GROUPE THÉRADIAL

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU CHOR - P 4

Présentation du CHOR

Organisation

VOTRE ADMISSION - P 7

Votre admission en hospitalisation

Le contrôle d'identité

SÉJOUR - P 11

Votre vie au quotidien

- Chambre
- Le traitement personnel
- Le linge
- Les repas
- La télévision
- Dépôt d'argent et de valeurs
- Le courrier
- Lutte contre le tabagisme
- Les consignes de sécurité
- Le règlement intérieur

Vos proches

- Les visites
- Les accompagnants
- Le stationnement

Votre accompagnement

- Identification du personnel
- Maison des usagers
- Le culte

Vous orienter dans l'établissement

LA SORTIE - P 21

- Votre sortie
- Prise en charge et paiement des frais de séjour
- Evaluation de votre satisfaction

DROITS ET DEVOIRS - P 23

Droits

- Votre information
- La personne de confiance
- Le droit de vote
- La vidéo surveillance
- Les directives anticipées
- L'accès au dossier patient
- Les services sociaux
- La commission des usagers et les médiateurs
- Plaintes et réclamations
- Les associations

Devoirs

- Vie commune
- Tenue et comportement

NOS ENGAGEMENTS - P 29

- Hygiène - Lutte contre les infections nosocomiales
- Comité du médicament et des dispositifs médicaux stériles (COMEDIMS)
- Comité de lutte contre la douleur (C.L.U.D)
- Comité de liaison d'alimentation et de nutrition (CLAN)
- Développement durable / Responsabilité sociétale des organisations

NOS OFFRES COMPLÈTES DE SOINS - P 33

Pôle CUBA

Pôle FME

Pôle Médecine

Pôle Médico-technique

CHARTES P 44

- Charte de la Personne Hospitalisée
- Charte d'accueil du nouveau né
- Charte d'accueil du nouveau né hospitalisé

ANGLAIS / SHIMAORE - P 49

Retrouvez ce livret en ligne en flashant ce QR code :

PRÉSENTATION DU CHOR

Depuis le mois de mars 2019, le Centre Hospitalier Ouest Réunion est le nouvel hôpital de l'arrondissement Ouest de l'île de la Réunion.

Il remplace l'établissement historique du centre-ville de Saint-Paul, le Centre Hospitalier Gabriel Martin, dont les capacités étaient devenues insuffisantes pour répondre aux besoins croissants de la population.

Situé sur le site de Grand Pourpier, près de Cambaie, au Nord de la ville, le CHOR dessert principalement les habitants des communes de Saint-Leu, Trois-Bassins, Saint-Paul, la Possession et le Port, soit un bassin de population de 220 000 habitants.

Le CHOR a été construit sur l'ancienne exploitation agricole du Domaine de la Poncetière dont certains bâtiments d'époque ont été rénovés pour vous accueillir au cœur d'un parc classé et végétalisé de 8 hectares.

Ce vaste ensemble paysager composé d'espèces endémiques et indigènes offre un cadre de séjour agréable à l'ensemble de nos patients et visiteurs.

Conçu dans le respect des normes les plus exigeantes et totalement adapté à son territoire du littoral ouest réunionnais, le CHOR détient d'ailleurs le label Haute Qualité Environnementale à son niveau le plus élevé.

Le CHOR a également été conçu pour offrir un maximum de confort à ses usagers et de meilleures conditions d'hospitalisation. Il propose par exemple plus de 85% de chambres individuelles.

Les services de communication les plus avancés y sont également proposés, de la téléphonie à la télévision numérique en passant par la connexion interne gratuite en WIFI (voir par ailleurs). L'établissement dispose par ailleurs d'un grand parking gratuit de 564 places.

LE CENTRE HOSPITALIER OUEST RÉUNION MET À LA DISPOSITION DE LA POPULATION RÉUNIONNAISE :

• *Une structure d'hospitalisation de 310 lits et places comprenant :*

- Un pôle d'accueil des urgences médico-chirurgicales adultes et pédiatriques
- Un Service Mobile d'Urgences et de Réanimation (SMUR)
- Une unité d'accueil d'urgence psychiatrique
- Une unité d'hospitalisation post-urgences 72H
- Une unité de soins critiques
- Une unité de médecine interne
- Une unité de médecine à orientation gastro-entérologie
- Une unité de médecine à orientation diabétologie – endocrinologie - nutrition
- Une unité de médecine à orientation cardiologie
- Une unité de neurologie
- Une unité de médecine à orientation pneumologie
- Une unité de court séjour gériatrique
- Deux unités de chirurgie (orthopédique et traumatologique, vasculaire, digestive et bariatrique)
- Une unité de gynécologie-obstétrique dont une unité d'orthogénie
- Deux unités de pédiatrie (soins intensifs / pédiatrie générale)
- Deux unités d'hospitalisation de courte durée (adulte / pédiatrie)
- Une unité d'hospitalisation de semaine
- Un hôpital de jour
- Une Maison Médicale : consultations de médecine libérale
- Un Centre de Lutte AntiTuberculeuse (CLAT)
- Une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

• *Un plateau de 35 salles de consultations externes :*

Allergologie, Anesthésie, Cardiologie, Chirurgie orthopédique, Chirurgie viscérale, Chirurgie infantile, Dermatologie, Diabétologie-endocrinologie-nutrition, Explorations cardiaques, pneumologiques et neurologiques, Gériatrie, Gynécologie - obstétrique, échographie et cancérologie gynécologique, Hématologie-cancérologie, Médecine interne, Médecine légale, Médecine du sport, Mémoire, Néphrologie, Oncogériatrie, Ophtalmologie & Orthoptie, Pédiatrie, Plaies et cicatrisations, Pneumologie, Procréation médicalement assistée, Radiothérapie, Rhumatologie, Urologie, Victimologie (Adulte & Enfant)

• *Une plate-forme médico-technique performante :*

- Bloc chirurgical et obstétrical
- Unité d'imagerie dont 2 IRM et 2 scanners.
- Laboratoire de Biologie médicale
- Pharmacie
- Stérilisation

• *Des unités décentralisées, en ville :*

- Une Equipe Mobile de Soins Palliatifs et de lutte contre la douleur
- Une Equipe Mobile de Gériatrie
- Une Equipe de liaison de soins en addictologie (ELSA)
- Un Centre de Prévention et d'Education pour la Santé (Depist'Ouest)
- Un Centre de Consultations Externes en Douleur Chronique

• *Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) :* Plus de 60 lits en centre-ville de Saint-Paul

ORGANISATION DU CHOR

DIRECTION COMMUNE CENTRE HOSPITALIER OUEST REUNION -
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE LA REUNION
Organigramme actualisé au 1er décembre 2021

CONSEIL DE SURVEILLANCE
Président conseil de surveillance CHOR
E. SERAPHIN

Président conseil de surveillance
EPSMR
G. INCANA

DIRECTEUR EPSMR - CHOR
Laurent BIEN

Affaires Générales et Juridiques - Coordination Instances -
Relations publiques et Communication
Secrétaire Générale
Marina PONGERARD-SINGAINY

DIRECTOIRE

Vice Présidente CHOR
Dr BERNY-BURLOT

Vice Président EPSMR
Dr APPAVOUPOULLE

Finances et contrôle de gestion
Olivier MANICON

Investissements
Travaux et Biomédical
Dominique SCHAFF

Achats et logistique
Dominique SCHAFF

Système d'information
et Organisation
Jean-François CLAIN

Fonctionnement et coordination des activités Qualité & Sécurité des soins Usagers et parcours patients
Directeur référent de l'EPSMR
Eric CHARTIER

Fonctionnement et coordination des activités Qualité & Sécurité des soins Usagers et parcours patients
Directrice référente du CHOR
Hanifa MOUSSA

Partenariats et coopération
Coordination du réseau ville hôpital, du secteur médico-social, de la filière gériatrie et du développement de la Télémédecine
Christian ABONNEL

Démarche projet d'établissement
Aurélie BOIRON ZELI

Projet management
Eric CHARTIER

Ressources humaines
David LE SPEGAGNE

Affaires Médicales
et Stratégie
Olivier MANICON

Formation et appui à la recherche
Eric CHARTIER

ORGANISATION POLAIRE :

- Pôle Femme Mère Enfant
Chef de Pôle :
Dr Luc CHEVALLIER
Cadre de pôle :
Mme Gwladys LARAVINE

- Pôle Chirurgie, Urgences, Bloc Opératoire et Anesthésie
Chef de Pôle :
Dr Francis VALLIER
Cadre de pôle :
M. Henri NARAYANASSAMY

- Pôle Médecine
Chef de Pôle :
Dr Pascal DELPIRE
Cadre de pôle :
Mme Jackie TISSEYRE

- Pôle Médico-Technique et Soins de Support
Chef de Pôle :
Dr Michel FABER
Cadre de pôle :
M. Cyril PAVAYE

VOTRE **ADMISSION**

VOTRE **ADMISSION** EN HOSPITALISATION P.8

LE **CONTRÔLE D'IDENTITÉ** P.9

VOTRE ADMISSION

ADMISSION EN HOSPITALISATION

Afin de permettre la prise en charge de vos frais de séjour, certains renseignements d'ordre administratif vous seront demandés à votre arrivée à l'hôpital.

En cas d'urgence, vous serez admis sans formalité préalable. Celles-ci seront effectuées ultérieurement à votre chevet ou par vos proches au Bureau des Entrées.

Hors cas d'urgence, vous serez invité à produire des documents indispensables dont il vous faudra penser à vous munir.

• *Pour tout patient :*

- Une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport, carte de séjour)
- Votre carte d'assuré social ou carte « vitale » accompagnée de son attestation de droit délivrée par votre caisse d'assurance maladie
- Un courrier de votre médecin pour hospitalisation (si vous l'avez le cas échéant)
- Vos ordonnances les plus récentes (médecin traitant et spécialistes)
- Votre carte d'assurance complémentaire (mutuelle, attestation CMU complémentaire ou attestation d'aide médicale de l'État) ou attestation d'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)

SELON VOTRE SITUATION

• *Si vous êtes admise en maternité :*

- Votre livret de famille
- Votre carte de groupe sanguin

• *Si vous êtes victime d'accident de travail :*

- Faites-le savoir dès votre admission
- Réclamez à votre employeur la déclaration d'accident de travail

• *Dans le cas d'une hospitalisation au titre de l'activité libérale :*

Dans le cadre de leur activité privée, certains médecins peuvent recevoir en consultation des patients qui en ont fait la demande.

Vous pouvez choisir d'être hospitalisé(e) dans ce cadre, après avoir été informé(e) par le praticien des honoraires pratiqués.

Sachez que cette possibilité qui vous est offerte n'est en aucun cas une obligation.

• *Si le patient est mineur :*

- Un des parents ou tout autre détenteur de l'autorité sur le mineur doit accomplir les formalités d'admission
- Le livret de famille pour les enfants sans pièce d'identité et une pièce d'identité du parent/tuteur.

• *Si vous êtes de nationalité étrangère :*

- Ressortissant de l'UE, carte européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ou formulaire E112 validé
- Hors UE: attestation de prise en charge préalable de la caisse d'assurance maladie du pays de résidence, sinon la totalité des frais est à régler avant l'hospitalisation.

LE CONTRÔLE D'IDENTITÉ

Lors de vos soins, nous vous redemanderons régulièrement de décliner votre identité afin de vérifier la correspondance avec les prescriptions et les résultats d'examen.

Nous vous proposerons également de vous munir d'un bracelet d'identification.

Il permet de vérifier la correspondance d'identité avant les soins pour le patient ne pouvant pas la décliner : cet état n'est malheureusement pas toujours prévisible.

Les informations contenues dans notre système informatique ne sont accessibles qu'à l'équipe soignante qui vous prend en charge (sauf urgence vitale, les consultations seront alors tracées nominativement).

À n'importe quel moment, vous pouvez demander à ce que votre séjour soit classé confidentiel, vous n'apparaîtrez alors plus dans le listing des patients sauf pour votre équipe soignante, le standard ne pourra par exemple pas vous retrouver pour vous passer des communications.

Enfin, vous pouvez demander à ne pas être intégré dans notre système d'information, votre suivi se fera alors sous forme papier qui sera archivé à part.

L'ensemble des agents de l'hôpital feront le maximum d'efforts pour minimiser les délais et les risques que cela entrainera.

Mais il vous faudra alors payer l'intégralité de votre séjour avant votre départ, car l'établissement ne pourra pas se faire rembourser par la Caisse de Sécurité Sociale (Tarif moyen 2019 : 770€/jour).

BIEN VOUS IDENTIFIER

POUR VOTRE SECURITÉ

à votre arrivée au Centre Hospitalier :

Identifiez vous :

- Une pièce d'identité
- Passeport
- Carte de séjour

Justifiez de votre couverture sociale :

- Carte vitale
- Carte de mutuelle

Dès votre entrée, nous vous demandons votre identité et un justificatif.

Cela permet de créer un dossier à votre nom ou de retrouver votre ancien dossier sans risque de vous confondre et sans risque qu'une autre personne usurpe votre identité.

A la suite de votre séjour vous pourrez demander à ce que vos données ne soient plus visibles sur notre système d'information Pour cela, vous pouvez faire une demande à :

dim@chor.re

Annonce presse

Clinique Les Flamboyants Ouest

Clinique Les Flamboyants Sud

Clinique Les Tamarins

Clinique Les Tamarins Sud

UNE PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE

PSYCHOTHÉRAPIE

PERSONNALISÉE, INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

- **Une psychothérapie individuelle et une approche institutionnelle :** groupes thérapeutiques à thèmes, ergothérapie, art-thérapie, activités physiques et sportives, expression corporelle, ateliers manuels et artistiques.
- **Une unité dédiée à la prise en charge spécifique des jeunes adultes (de 16 à 25 ans).**
- **Une équipe pluridisciplinaire :** médecins psychiatre & généraliste, responsable des admissions, infirmiers, assistante sociale, psychologue, pharmacien, aide-soignant, ergothérapeute, art-thérapeute, kinésithérapeute, diététicienne, éducateur spécialisé, éducateur sportif d'activités thérapeutiques.
- **Un espace détente et bien-être :** remise en forme, balnéothérapie, hammam, jaccuzi, matelas hydro massant.
- **Des outils novateurs au service de la thérapie :** de neurostimulation, stimulation magnétique transcrânienne répétitive (rTMS), electro-convulsivothérapie (ECT), soin par exposition (entraînement cognitif), réalité virtuelle.

RÉÉDUCATION

SPÉCIALISÉE EN NEUROLOGIE ET ORTHOPÉDIE

- **Un projet de soin personnalisé basé sur une rééducation complexe** (de la réadaptation à une réinsertion adaptée)
- **Une équipe pluridisciplinaire :** médecins généralistes, médecins spécialisés en Médecine Physique et Rééducation, ergothérapeutes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, neuropsychologue, psychologues, diététiciens, infirmiers, aides-soignats, assistants sociaux, enseignants en activités physiques adpatés, animatrices.
- **Des outils robotiques au service de la rééducation :** Lokomat, Arméo Spring & Arméo Power, isocinétisme, plateforme de stabilométrie
- **Deux bassins de balnéothérapie** avec des activités thérapeutiques immergées
- **Un appartement thérapeutique**
- **Mais aussi** : thérapie par onde de choc, physiothérapie, radar, endormologie, ultrasons, pressothérapie, matériel de gymnastique, cryothérapie, parafangothérapie, confection d'orthèse sur mesure, wii.

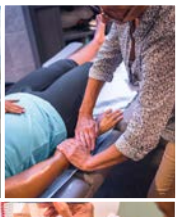

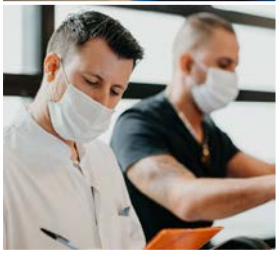
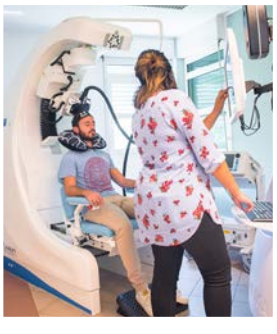

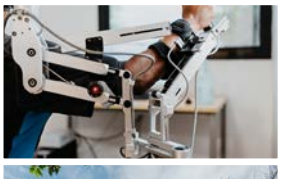

Groupe Les Flamboyants
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

www.clinique-flamboyants-ouest.fr
www.clinique-flamboyants-sud.fr
www.clinique-tamarins.fr
www.groupelesflamboyants.com

VOTRE SÉJOUR

VOTRE **INSTALLATION** : VOTRE CHAMBRE, LINGE, DÉPÔT DE VALEURS, REPAS P.12

VOTRE **VIE AU QUOTIDIEN** P.12

VOS **PROCHES** P.14

VOUS ORIENTER DANS **L'ÉTABLISSEMENT** P.17

Votre prise en charge est assurée par une équipe pluridisciplinaire ; pour le bon déroulement de votre hospitalisation et garantir la qualité de votre prise en charge, une équipe médicale et paramédicale compétente vous est dévouée.

VOTRE VIE AU QUOTIDIEN

VOTRE CHAMBRE

Lors de votre arrivée dans le service, vous serez accueilli par un membre de l'équipe soignante. La vérification de votre identité est indispensable tout au long de votre hospitalisation. L'établissement dispose de chambres à un ou deux lits. Selon les disponibilités du service, vous pouvez bénéficier d'une chambre individuelle moyennant un supplément.

LE TRAITEMENT PERSONNEL

Lors de votre hospitalisation, vous devrez remettre à l'Infirmier-(ère) les médicaments et ordonnances que vous aurez apportés avec vous, afin d'éviter toute survenue d'accident médicamenteux. Ils vous seront redonnés à la fin de votre séjour.

LE LINGE

Nous vous demandons d'apporter vos effets personnels (pyjama, chemise de nuit, nécessaire de toilette, serviettes de toilette, couches pour bébés...).

L'hôpital ne vous dépannera qu'en cas d'urgence.

LES REPAS

Le menu est établi pour l'année par le chef cuisinier et une diététicienne, sous la responsabilité de l'Unité de Production Alimentaire Commune (UPAC).

Sur prescription médicale, vos menus seront adaptés à votre régime.

Le personnel est à votre écoute pour la prise en compte de vos goûts personnels et vos éventuelles contraintes religieuses. Si vous souhaitez rencontrer la diététicienne, faites-en la demande auprès du personnel.

La qualité des repas est évaluée régulièrement. Si vous êtes interrogé(e) sur votre satisfaction en la matière, n'hésitez pas à répondre : vous nous aiderez à améliorer la qualité de notre prestation.

DÉPÔT D'ARGENT ET DE VALEURS

Nous vous recommandons de ne garder avec vous que les objets de faible valeur et strictement utiles à votre hospitalisation.

Il est déconseillé de conserver en votre possession bijoux, argent et autres valeurs. En cas de perte ou de vol, l'administration décline toute responsabilité. Toutefois un placard sécurisé à code est à votre disposition dans chaque chambre.

Vous pouvez également demander au cadre du service de faire déposer vos effets auprès du régisseur des dépôts de l'établissement qui vous délivrera un reçu. Ces valeurs vous seront restituées à votre sortie (sauf samedi, dimanche et jours fériés).

LA TÉLÉVISION

Vous disposez d'un bouquet de plusieurs chaînes de télévision gratuites. Ce service est réservé aux chambres équipées d'une télévision. Nous vous demandons de bien vouloir veiller à l'intensité sonore afin de ne pas gêner vos voisins.

LE COURRIER

Vous pouvez recevoir votre courrier à l'hôpital. Dès son arrivée, il vous sera distribué par le personnel du service.
Demandez à vos correspondants de libeller votre adresse comme suit :

M., Mme, Melle .....
Service de .....
Centre Hospitalier Ouest Réunion
5 IMPASSE PLAINE CHABRIER
GRAND POURPIER
97460 SAINT PAUL
Pour expédier votre courrier, confiez-le après affranchissement au personnel du service qui le remettra au vaguemestre.

- ***Les repas sont servis aux horaires suivants :***
  - Petit déjeuner : de 7h30 à 8h
  - Déjeuner : de 12h à 12h30
  - Dîner : de 18h30 à 19h

LUTTE CONTRE LE TABAGISME

L'hôpital adhère au Réseau Hôpital Sans Tabac. Aux termes du décret du 15 novembre 2006, l'hôpital est soumis à une interdiction totale de fumer et il lui est interdit d'aménager des emplacements réservés aux fumeurs.

Cette interdiction vaut pour l'ensemble de l'établissement (couloirs, bureaux, paliers, ascenseurs, salle d'attente...) et concerne aussi les chambres.

En cas de dépendance au tabac, nous vous conseillons de vous adresser au médecin du service qui pourra vous prescrire un traitement de substitution et, si vous le souhaitez, vous diriger vers une équipe d'aide au sevrage.

N'hésitez pas à en parler au personnel.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vous pouvez consulter le règlement intérieur en faisant la demande auprès des personnels du service ou directement en le téléchargeant sur notre site internet: www.chor.re

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Tous les bâtiments du Centre Hospitalier Ouest Réunion sont dotés d'un système de détection d'incendie.

Les reports de toutes les alarmes sont centralisés au PC DE SECURITE. Des consignes sont affichées à proximité des centrales et dans les dégagements pour indiquer la conduite à tenir en cas de feu. Une équipe de sécurité est présente dans l'établissement 24h/24. Un numéro interne (18) permet à tout moment de contacter le standard avec un accès prioritaire.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN INCENDIE DE VOTRE CHAMBRE :

- **Gardez votre calme**
- **Ne criez** pas au feu
- **Sortez** de la chambre ou du local
- **Prévenez** l'équipe de soins ou cassez un avertisseur d'incendie (bris de glace)
- **Faîtes** surtout **confiance** à l'équipe de soins qui mettra tout en œuvre pour assurer votre sécurité.

Pour votre sécurité et celle des autres, il est strictement interdit de fumer dans les locaux de l'hôpital.

VOS PROCHES

LES VISITES

La limitation des heures de visite est nécessaire pour ne pas troubler votre repos ainsi que celui des autres malades et afin de faciliter l'organisation des soins et la sécurité de l'hopital. Vous trouverez à l'entrée de chaque service un panneau d'affichage précisant les heures de visite et une présentation de l'organisation du service avec les noms des médecins. Demandez à votre famille et vos proches de respecter l'horaire autorisé et les consignes du personnel.

Les visiteurs doivent veiller au respect de l'intimité et de la tranquillité des autres patients. La courtoisie et les règles de la vie sociale doivent s'appliquer (comportement, langage, respect des biens et des personnes...).

LES ACCOMPAGNANTS

Si votre état le justifie et en fonction des possibilités du service, un membre de votre famille pourra être autorisé à rester auprès de vous. Il pourra prendre ses repas, qui lui seront servis dans votre chambre, au tarif fixé annuellement.

Ouverture de la caisse :

- En semaine : 8h à 18h
- Le week-end et les jours fériés : 9h à 16h.

LE STATIONNEMENT

Un parking non surveillé est disponible à l'extérieur.

L'établissement ne serait responsable des vols ou dégradations commis par des tiers.

Si vous êtes amené à circuler dans l'enceinte de l'hopital, il vous est demandé de respecter la limitation de vitesse.

EXTERNE

La présence, lors des visites médicales, d'étudiants en médecine ou de stagiaires est signalée au patient qui accepte ou non cette présence

VOTRE ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT PAR LE PERSONNEL SOIGNANT

• *IDENTIFICATION DU PERSONNEL*

Sur chaque tenue de travail, un badge vous permet d'identifier chaque professionnel. Chaque badge a un encadrement de couleur différente selon le grade du personnel et de la fonction occupée.

• *CODES DES ENCADREMENTS DE COULEURS DES BADGES:*

- Médecin/ Radiologue/ Biologiste/ Pharmacien Interne
- Infirmier / Puéricultrice / Kinésithérapeute/ Manipulateur Radio IBODE/ IADE / Préparateur en pharmacie / Diététicien
- Aide Soignant/ Auxiliaire Puériculture
- Agent des Services Hospitaliers
- Sage Femme
- Cadre de Santé
- Assistante Sociale
- Administratif

Les médecins

Chefs de service, practiciens hospitaliers, chefs de clinique, internes sont responsables de votre prise en charge médicale, diagnostic, traitement, suivi et prescrient les examens nécessaires. En gynécologie obstétrique, ils travaillent avec les sages-femmes

Les cadres de santé

Gèrent l'organisation des soins et vous informent sur les soins et le déroulement du séjour

Les étudiants

Futurs professionnels de santé, ils peuvent dispenser certains soins sous le contrôle des médecins et soignants avec votre consentement. Les étudiants en médecine sont appelés "externes"

Les infirmiers

Dispensent les soins prescrits par le médecin, exercent une surveillance constante , vous conseillent pour votre santé

Les aides soignants

Collaborent avec les infirmiers pour les soins quotidiens et la toilette. Assurent le service des repas et l'accueil des patient s

Les rééducateurs

Ergothérapeutes, orthophonistes, diététiciens, masseurs kinésithérapeutes ... interviennent à la demande des médecins en fonction de votre état de santé

Assistants sociaux

Vous aident dans vos démarches pour faciliter vos soins, l'accès à vos droits, l'aide dans la vie quotidienne et l'organisation de votre sortie

Les psychologues

Collaborent avec l'équipe soignante, sont à votre écoute et favorisent l'articulation des différentes interventions

MAISON DES USAGERS

Pour vous offrir le soutien et l'écoute dont vous avez besoin, le CHOR met à votre disposition La Maison des Usagers. Lieu privilégié d'échange entre les associations, les patients, leurs proches... La Maison des Usagers est située dans le jardin du CHOR.

- ***A la Maison des Usagers, vous pouvez :***

- Vous informer sur un problème de santé
- Vous informer sur vos droits
- Découvrir, s'informer sur les droits des malades

Connaître les possibilités de médiation ou de recours, identifier le rôle des différents organismes.

Vous informer pour aider un proche :

Savoir où trouver une écoute, un soutien, un conseil, vivre au quotidien avec une maladie, un traitement, organiser le maintien à domicile, rejoindre une association.

Vous informer pour entretenir votre santé : prévenir les problèmes liés au tabac, à l'alcool et aux drogues, mieux se nourrir, dormir, prévenir les infections sexuellement transmissibles.

- ***La permanence d'associations : des permanences sont assurées par des associations et des représentants des usagers :***

Vous pouvez vous rapprocher de l'équipe soignante de votre service ou de la Maison des Usagers (tél 0262 74 21 70), si vous souhaitez obtenir des informations, quant aux associations et leurs horaires de présence.

- ***La Maison des Usagers met à disposition du public :***

- Des brochures d'information sur la santé.
- Un espace numérique santé.

Par ailleurs, elle contribue à l'organisation d'activités de loisirs.

CULTE

L'hôpital est soumis au principe de laïcité.

Chaque usager est libre d'exprimer ses convictions religieuses à condition de respecter le bon fonctionnement du service, la sécurité des soins et la tranquillité de ses voisins.
Dans le respect de la laïcité, chaque patient peut, dans la mesure du possible, suivre les préceptes de sa religion.
Vous pouvez recevoir le soutien d'un représentant du culte.
Pour avoir sa visite, adressez-vous au cadre de santé du service.

AXDOM

VOUS PREND EN CHARGE AU DOMICILE

Tél : 02 62 23 58 74 - Mail : demande.axdom@axdom.re

AXDOM - CARE

MAD
PLAIES
CICATRISATIONS
Tél : 02 62 23 58 74
axdom.care@axdom.re

AXDOM - PERF

PERFUSION
NUTRITION
Tél : 02 62 23 58 74
axdom.perf@axdom.re

AXDOM - R

APNEES DU SOMMEIL
OXYGENOTHERAPIE
VENTILATION
Tél : 02 62 23 58 74
axdom.air@axdom.re

Ouest Jardins

33 ans de savoir-faire pour répondre aux besoins de nos clients.

Jardinage
Multi service
Aménagement paysager

N'hésitez plus
Contactez-nous au
0692 79 91 45
06 92 64 04 45
ou par mail : ouest-jardin@hotmail.fr

VOUS ORIENTER DANS L'ÉTABLISSEMENT

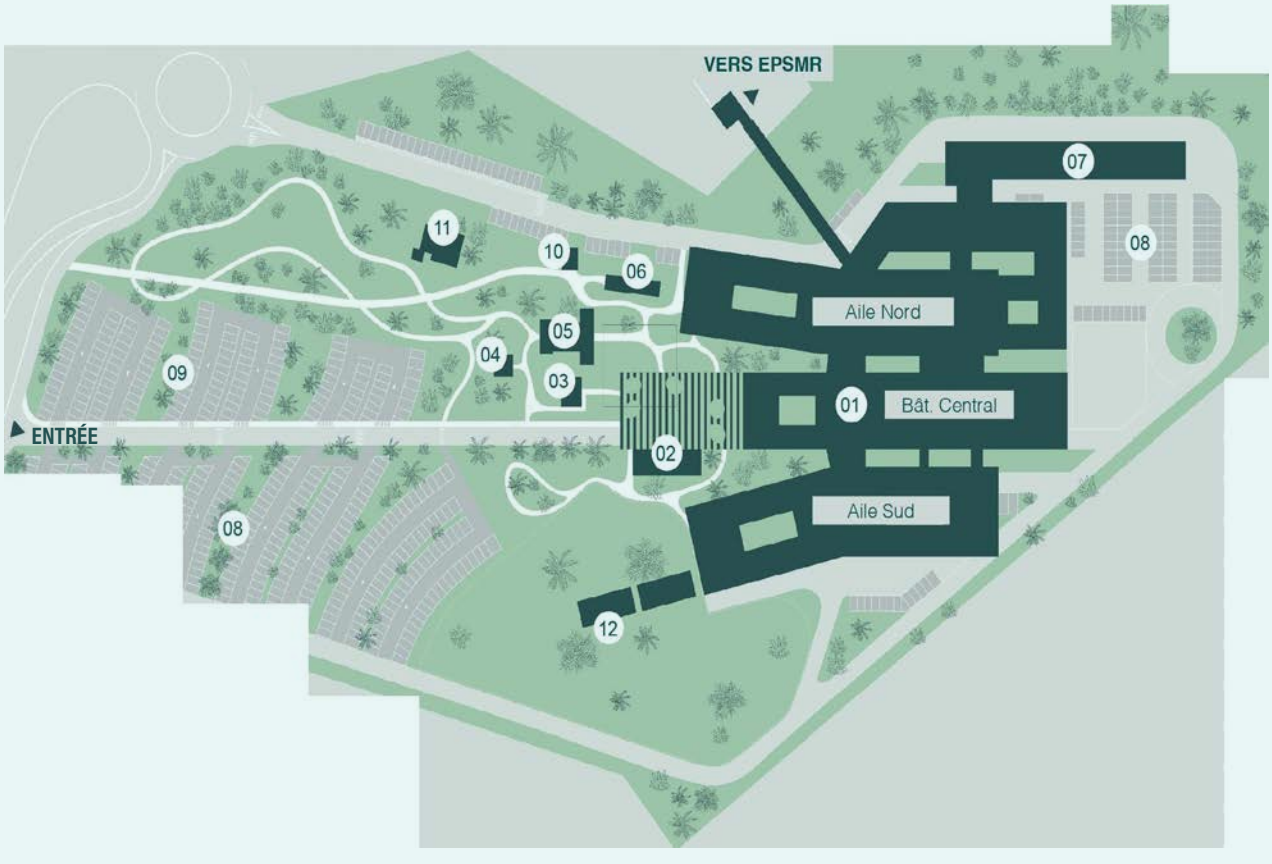

01 ENTRÉE PRINCIPALE
02 CAFÉTÉRIA

03 MAISON DES USAGERS / QUALITÉ
04 ANCIENNE CUISINE
05 SALLE DES COMMISSIONS
06 MAISON DE SOINS LIBÉRALE
07 BÂTIMENT ÉNERGIES
08 PARKING PERSONNELS
09 PARKING PATIENTS ET VISITEURS
10 ANCIEN GARDE-MANGER
11 ANCIENNE MAISON DU GARDIEN
12 CENTRE DE DIALYSE OUEST RÉUNION

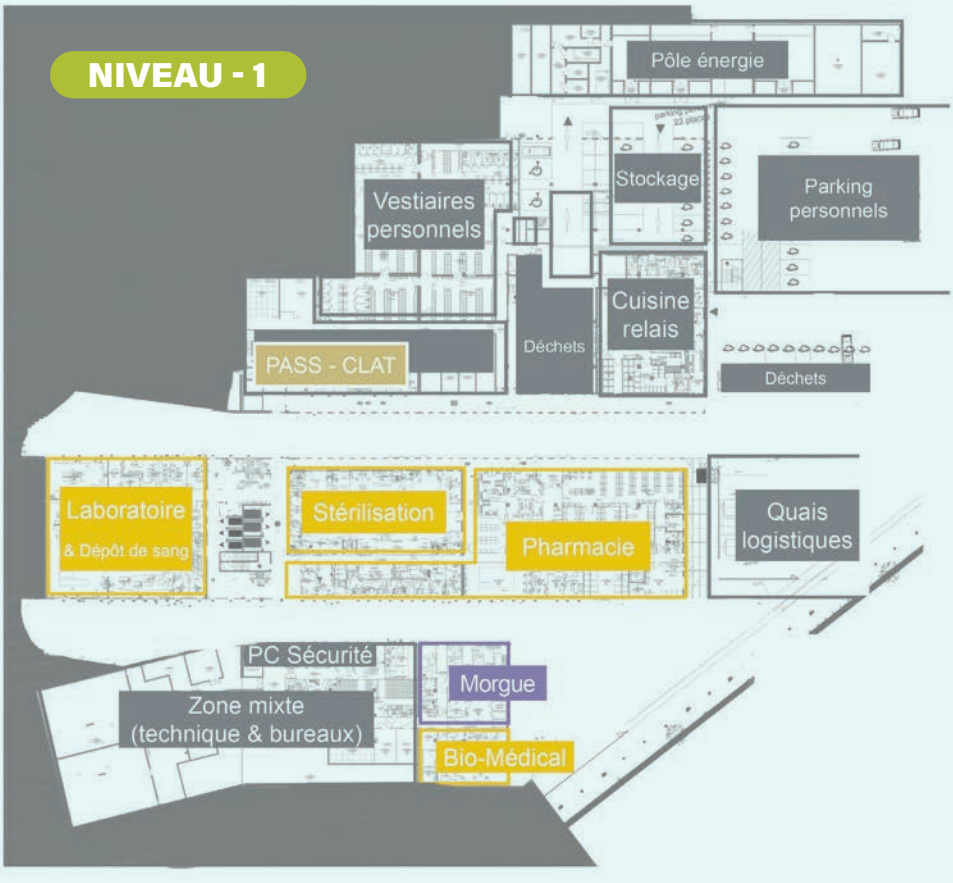
NIVEAU - 1
Pôle énergie
Stockage
Parking personnels
Vestiaires personnels
Cuisine relais
Déchets
PASS - CLAT
Déchets
Laboratoire
& Dépôt de sang
Stérilisation
Pharmacie
Quais logistiques
PC Sécurité
Morgue
Zone mixte (technique & bureaux)
Bio-Médical

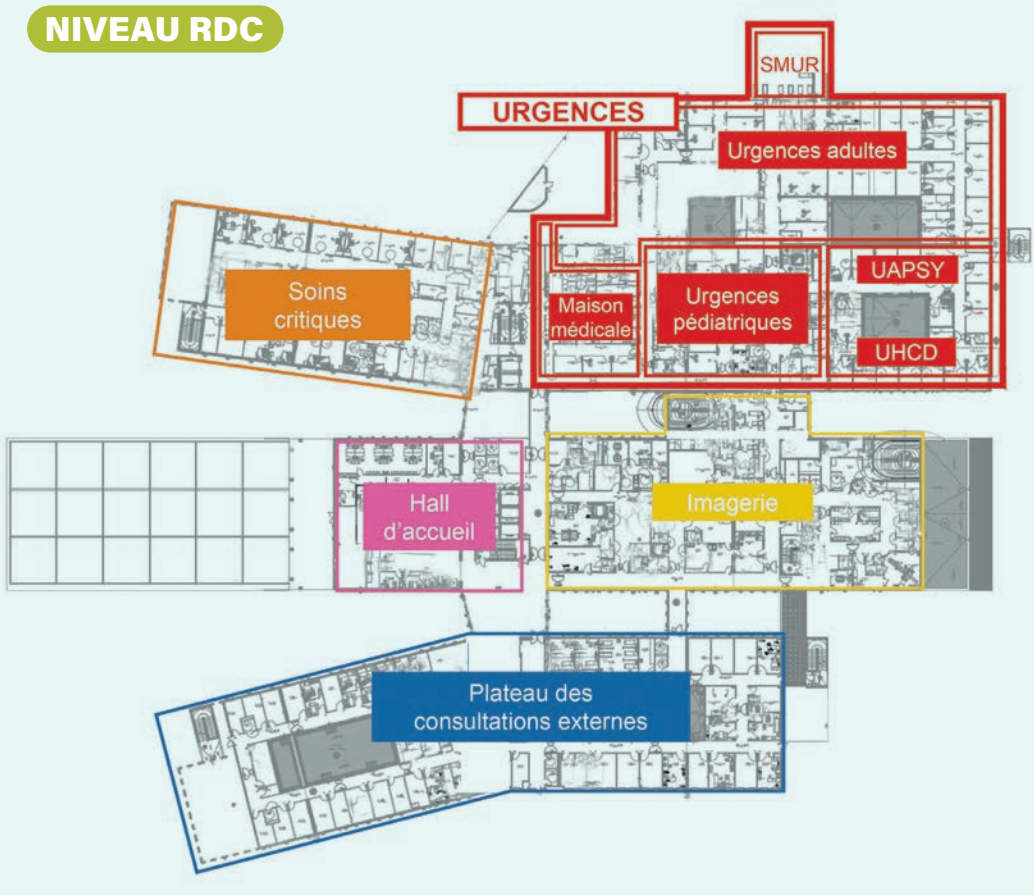
NIVEAU RDC
SMUR
URGENCES
Urgences adultes
Soins critiques
Maison médicale
Urgences pédiatriques
UAPSY
UHCD
Hall d'accueil
Imagerie
Plateau des consultations externes

NIVEAU 1

NIVEAU 2

NIVEAU 3

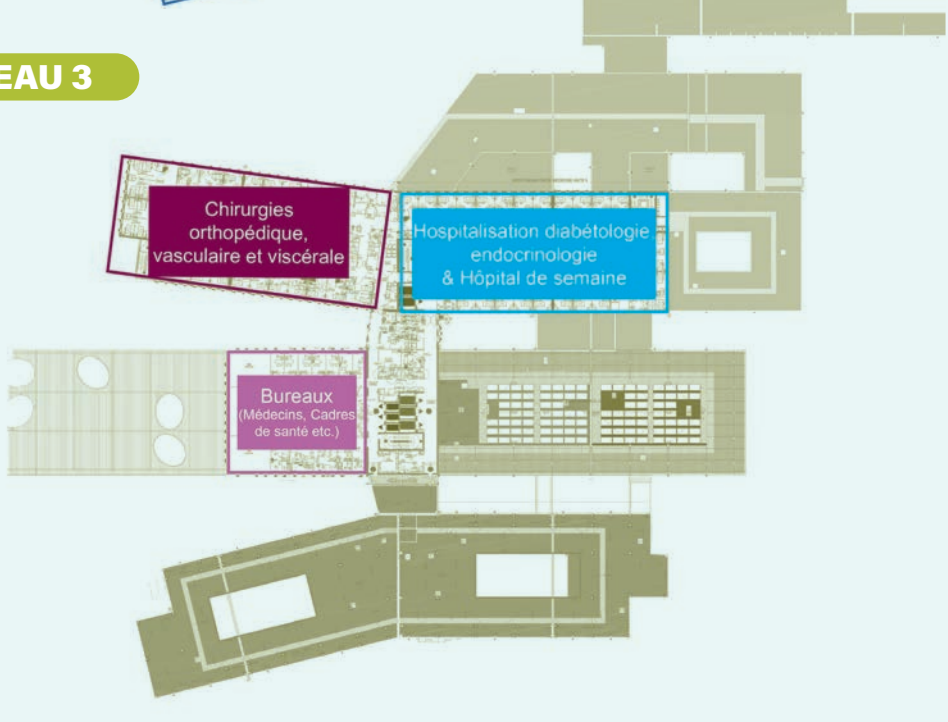

Annonce presse

Centre ylang ylang RÉADAPTATION FONCTIONNELLE JEANNE D'ARC

Les Trois « R » : Rééducation, Réadaptation, Réinsertion

Les trois R sont le socle du Centre de Rééducation Fonctionnelle. La prise en charge globale par une équipe pluridisciplinaire est déterminante pour le retour au domicile du patient dans les meilleures conditions. La rééducation physique et neuropsychologique du patient se double d'un travail de réadaptation et réinsertion socioprofessionnelle.

Rééducation

Réadaptation

Réinsertion

Etablissement spécialisé :

- Locomoteur
- Système nerveux
- Cardio-vasculaire et affections respiratoires
- Affections de la personne âgée polypathologique

Centre hospitalier et Clinique ▷ Centre Ylang-Ylang ▷ Centre Ylang-Ylang ▷ Domicile

Situé sur la côte Ouest, le Centre accueille les patients pour une prise en charge spécialisée des troubles traumatologiques, neurologiques, gériatriques et pour une prise en charge en réadaptation cardiaque et respiratoire.

CRF JdARC

STANDARD : 02 62 42 89 89 - Fax 02 62 42 89 88
Rue Alsace-Lorraine - CS 41031 - 97829 Le Port Cedex
Site : www.crf-jdarc.com

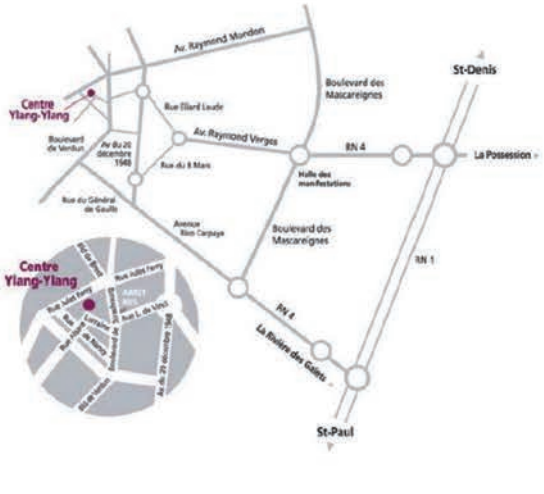

LA SORTIE

VOTRE **SORTIE** P.22

LES **FRAIS** DE SÉJOUR P.22

ÉVALUATION DE VOTRE **SATISFACTION** P.22

Votre sortie est décidée par vous avec le médecin de l'établissement.
Quelques modalités de sortie sont à prévoir, et les frais de séjour sont à régler.
Vous pourrez aussi remplir le questionnaire sur la satisfaction de votre séjour.

VOTRE SORTIE

VOTRE SORTIE EST DÉCIDÉE APRÈS AVIS MÉDICAL.

Après information du médecin sur les différents risques encourus, si vous sortez contre avis médical, vous devez impérativement signer une décharge.

Toute sortie à l'insu du personnel est signalée à la gendarmerie.

A votre sortie, vous devez passer au Bureau des Entrées pour le contrôle de votre dossier et régler les frais (ticket modérateur et forfait journalier) qui restent à votre charge si vous n'êtes pas mutualiste ou que votre mutuelle n'a pas passé de convention avec l'hôpital.

Le paiement de vos frais de sortie peut être réglé par chèque, espèces ou carte bancaire.

Les responsables légaux sont avertis de la sortie prochaine des personnes mineures et en l'absence de leur autorisation écrite, le mineur ne pourra pas quitter seul l'établissement.

Si votre état de santé le justifie, le médecin peut demander un transport par un véhicule sanitaire et vous avez le libre choix du transporteur.

De plus, sauf opposition de votre part, vos courriers seront transmis à votre équipe de prise en charge (médecin, spécialiste..) via la plateforme régionales sécurisée www.OIIS.re

ÉVALUATION DE VOTRE SATISFACTION

Vous quittez l'hôpital, un questionnaire de sortie vous est remis par le personnel soignant.

Celui-ci est destiné à évaluer votre niveau de satisfaction dans de nombreux domaines relatifs à votre séjour.

Afin de mieux vous satisfaire et dans une démarche d'amélioration de la Qualité, nous serions heureux de prendre connaissance des suggestions que vous voudrez bien nous faire.

Toutes vos réponses seront examinées avec attention par la direction qui y attache une grande importance.

Votre avis nous intéresse, pensez à remplir le questionnaire de satisfaction.

LES FRAIS DE SÉJOUR

Si vous êtes assuré social, la Caisse d'Assurance Maladie prendra en charge 80% des frais de séjour.

Il ne vous restera donc qu'à acquitter le ticket modérateur (20% du tarif journalier).

Depuis le 1er janvier 2018, un arrêté ministériel fixe le forfait journalier à 20 euros.

Ce montant est dû pour tous les séjours supérieurs à 24 heures, y compris le jour de votre sortie.

Dans les cas suivants, vous serez pris en charge à 100% par la sécurité sociale :

- Futures mamans pendant les 4 derniers mois de votre grossesse,
- Enfants hospitalisés dans les 30 premiers jours de leur naissance et enfants prématurés,
- Dans tous les services, à partir du 31ème jour d'hospitalisation,
- Dès le 1er jour, si vous êtes accidenté du travail, en invalidité, en affection longue durée (ALD) à condition que votre hospitalisation soit en rapport avec la maladie pour laquelle vous relevez de l'A.L.D.

Si vous êtes mutualiste et si votre mutuelle a passé convention avec l'hôpital, vous n'aurez rien à payer.

Cependant, en cas d'absence de convention, vous devrez avancer le montant du ticket modérateur, puis vous faire rembourser.

Attention : si vous n'avez pas vos justificatifs d'assuré social, vous devrez acquitter le montant des actes effectués et une feuille de soins vous sera remise en vue du remboursement par votre caisse d'affiliation.

Pour les personnes n'ayant pas de droits ouverts, une assistante sociale du CHOR pourra vous orienter pour la mise à jour de vos droits en qualité d'assuré social auprès de votre organisme d'affiliation. Vous pouvez demander son intervention auprès du Bureau des Entrées.

Le personnel reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

VOS DROITS & DEVOIRS

VOS **DROITS** P.24

VOS **DEVOIRS** P.27

Tout patient a des droits mais également des devoirs à l'égard de la structure et du personnel qui l'accueille et qui y travaille. L'hôpital a pour mission d'offrir à ses usagers des soins de qualité et l'ensemble du personnel s'y emploie. Cela nécessite aussi, de la part des patients, le respect des obligations inhérentes aux règles de vie en collectivité.

VOS DROITS

VOTRE INFORMATION

Vous avez le droit d'être informé(e) sur votre état de santé. Cette information incombe à tout professionnel de santé (médecin, infirmier(e), psychologue, etc....) dans le cadre de ses compétences.

L'information vous est délivrée au cours d'un entretien individuel.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner par écrit, en tant que personne majeure, une personne de confiance parmi votre entourage (un parent, un proche, médecin traitant) qui pourra vous accompagner dans vos démarches et vous assister lors de vos rendez-vous médicaux. La personne de confiance n'est pas nécessairement la personne à prévenir dont le nom est mentionné dans le dossier médical.

Dans le cas où votre état de santé ne vous permet plus de donner votre avis ou de faire part de vos décisions, l'équipe médicale consulte en priorité la personne de confiance que vous auriez désignée.

Il est important qu'elle ait bien compris son rôle et donné son accord pour cette mission. Son avis guidera le médecin pour prendre ses décisions. Elle doit donc connaître vos volontés et les exprimer lorsqu'elle est appelée à le faire.

Cette désignation se fait par écrit et doit être co-signée par la personne désignée, elle n'est valable que pour la durée de l'hospitalisation en cours, à moins que vous n'en disposiez autrement, cette désignation est révocable à tout moment.

Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée sauf accord du juge des tutelles.

LA VIDEOSURVEILLANCE

L'hôpital est placé sous vidéosurveillance pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées en cas d'incident par le personnel habilité et les forces de l'ordre. Pour toute information et/ou exercer vos droits Informatique et Libertés, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en écrivant à direction@chor.re.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Avant une hospitalisation, ou bien pendant celle-ci, vous pouvez faire connaître votre volonté et la faire respecter.

Les directives anticipées prévues par la loi Léonetti du 22 avril 2005, vous permettent en effet d'appréhender d'éventuelles décisions importantes quant à votre santé et de garder un contrôle sur votre fin de vie.

Le corps médical les prendra en considération dans les situations où sont envisagés l'arrêt, la limitation d'un traitement, ou la prolongation artificielle de la vie.

Votre volonté prévaudra ainsi sur celle de votre famille ou entourage et libérera vos proches de la lourde responsabilité de prendre des décisions à votre place.

Les directives anticipées s'adressent :

- **Aux personnes majeures et conscientes (pouvant exprimer leur volonté de manière libre et éclairée)**
- **Aux majeurs protégés (placés sous tutelle ou curatelle)**

Les directives anticipées ont une durée illimitée.

Toutefois, elles peuvent être à tout moment modifiées ou annulées.

Celles-ci sont conservées dans votre dossier médical.

Si vous souhaitez modifier vos directives anticipées, vous pouvez en rédiger de nouvelles et demander à votre médecin, à l'hôpital ou à l'établissement médico-social qui les a conservées de supprimer les précédentes.

LE DROIT DE VOTE

Conformément au code électoral, les électeurs dans l'incapacité physique de se déplacer le jour du vote, et qui souhaitent voter par procuration devront le faire savoir à leur unité d'hospitalisation, afin d'obtenir un certificat médical. La Direction rappellera les dispositions en vigueur par une note spécifique à l'occasion de chaque élection.

L'ACCES AU DOSSIER PATIENT

Le droit d'accès d'un patient à son dossier médical est fixé par les articles L. 1111-7 et R. 1111-2 à R. 1111-9 du Code de la Santé Publique. Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes vos informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations, en faisant la demande écrite au Directeur de l'établissement, accompagnée d'une photocopie de votre carte d'identité. Votre dossier est protégé par des règles de confidentialité et ne peut être communiqué à des tiers sauf décision explicite de votre part.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, et d'un droit à détenir des directives sur la conservation, l'effacement et la communication de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits en contactant OIIS sur le site https://masante.oiis.re/portal/, ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@tesis.re. Pour toute information supplémentaire sur la protection des données personnelles, nous vous invitons à consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : http://www.cnil.fr.

Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.

La copie de votre dossier sera conservée trois mois.

Passé ce délai, cette copie sera détruite si vous ne l'avez pas récupérée, et ces frais vous seront facturés dans le cadre d'une nouvelle demande.

Par ailleurs, dans le cadre du lien Ville-Hôpital, le CHOR met à disposition sur la plateforme régionale OIIS les comptes rendus et courriers à destination des différents professionnels de santé assurant votre prise en charge. Conformément aux règles sur le secret médical, ces informations ne seront accessibles qu'aux destinataires des courriers participant à votre prise en charge. Vous pouvez vous y opposer en prévenant votre service de soin ou de consultation.

LES SERVICES SOCIAUX

La P.A.S.S (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) a été instaurée dans les établissements de santé par la loi d'orientation de lutte contre les exclusions. (Art. L6112-6 du code de la santé).

Elle facilite l'accès des personnes démunies non seulement au système hospitalier mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social.

• *Ses missions :*

- Accompagner les personnes en situation de précarité souffrant de problèmes de santé.
- Accompagner les personnes dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits (couverture sociale, couverture maladie, régime complémentaire, aide médical d'état, etc.).
- Permettre l'accès à des consultations médicales gratuites.
- Permettre aux personnes d'avoir une prise en charge globale dans le système de soin (accès gratuit pour les médicaments, le laboratoire, les examens divers, etc.).

Des consultations médicales gratuites sont organisées tous les mardis et jeudis de 13h à 16h30 sur rendez-vous.

Plus d'informations au 02.62.74.22.10

Le Centre Hospitalier Ouest Réunion propose à ses patients qui en éprouvent le besoin de consulter des assistances sociales. Elles ont pour rôle d'informer, d'accompagner et d'orienter les patients et leurs familles en proie à des difficultés.
Elles peuvent être contactées via le standard de l'hôpital au 02.62.45.30.30 :

- **Sylvie CERISE : Patients de plus de 70 ans, EMG, EMG extra**
- **Anne CRAMPON : Services de Chirurgie, Soins continus, UHCD, HDJ, Chirurgie ambulatoire, consultations externes, Centre de lutte anti-tuberculose et lèpre (CLAT)**
- **Lise-May JAVEGNY : Urgences Adultes et Permanence d'accès aux soins.**
- **Brigitte LION : Maternité, Urgences pédiatriques, Centre de Santé Sexuelle (CEPS),Néonat, service 72h, service neurologie**
- **Jeanine PAYET : Services de Médecine : cardiologie, diabétologie, pneumonologie, hôpital de semaine, gastroentérologie.**
- **Valérie SAMPERIZ : Pédiatrie grands enfants, Urgences pédiatriques, UHCD Pédiatrique**
- **Monique BERGE-LAMOLY : court séjour gériatrique**

LA COMMISSION DES USAGERS ET LES MÉDIATEURS

• *A quoi sert la Commission des Usagers ?*

La Commission des Usagers permet de faire le lien entre l'établissement et les usagers.

- Elle veille au respect des droits des usagers, facilite leur démarche et les informe de leurs voies de recours s'ils ont un grief à exprimer auprès des responsables de l'établissement.
- Elle contribue à l'amélioration de la politique d'accueil et de la prise en charge des malades et de leurs proches.

Dans le cadre de ses missions, elle peut être amenée à examiner vos plaintes ou réclamation.

L'établissement consulte la Commission des Usagers sur la politique qu'il convient de mener sur les droits des usagers et la qualité de la prise en charge.

• *Qui sont les médiateurs de la Commission des Usagers?*

Il existe deux médiateurs : le médiateur médecin et le médiateur non médecin.

Si votre mécontentement concerne l'organisation des soins ou le fonctionnement médical du pôle (service ou unité...) dans lequel vous avez été pris en charge, le médiateur médecin sera compétent.

Dans tous les autres cas, ce sera le médiateur non médecin.

Si votre plainte concerne tous types de questions, vous pouvez vous entretenir avec les deux médiateurs.

Un remerciement, une remarque, une réclamation....

PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

Vous disposez de différents moyens pour trouver une solution aux problèmes rencontrés pendant votre hospitalisation. Nous vous invitons à vous adresser directement au cadre du service ou au médecin responsable du service. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez adresser une plainte ou une réclamation écrite à la Direction à l'adresse suivante :

M. le Directeur - Centre Hospitalier Ouest Réunion
5 IMPASSE PLAINE CHABRIER
GRAND POURPIER 97460 SAINT-PAUL

Vous pouvez aussi saisir la Commission Des Usagers (CDU).

En application de la loi n°2016-41 du 26 janvier 216, il est instauré au sein de l'hôpital une Commission Des Usagers qui a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés.

De plus, elle doit recommander à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches.

Elle s'appuie en particulier sur toutes vos plaintes, réclamations, éloges, remarques ou propositions. C'est pourquoi, il est très important que vous soyez satisfait ou non, de nous en faire part.

L'examen des plaintes et des réclamations (cf. articles R. 1112-79 à R. 1112-94 du code de la santé publique) :

L'accueil de la Direction Qualité, Gestion des Risques et Droits des Usagers est ouvert de 8h30 à 16h00 et recevra toutes vos plaintes et réclamations orales ou écrites.

Vous avez également la possibilité de solliciter directement un rendez-vous avec l'un des médiateurs qui adressera la réclamation ou la plainte écrite à la Direction :

- Le médiateur médical, si la plainte ou la réclamation met exclusivement en cause l'organisation des soins et le fonctionnement médical.
- Le médiateur non médical, si la réclamation ou la plainte est étrangère à ses questions.

Vous serez reçu par le(s) médiateur(s) dans les 8 jours suivant la saisine ou, dans la mesure du possible, avant le terme de votre hospitalisation si votre plainte ou réclamation est formulée alors que vous êtes encore hospitalisé.

A la demande du patient, ou si le médiateur l'estime utile, vos proches pourront le rencontrer pour examiner les difficultés que vous rencontrez.

Il vous sera transmis sans délai le compte rendu rédigé par le médiateur dans les 8 jours suivant votre rencontre.

La CDU formulera alors selon le cas :

- Des recommandations en vue d'apporter une solution à votre litige.
- Des recommandations vous informant des voies de conciliation ou de recours dont vous disposez.
- D'un avis motivé en faveur du classement de votre dossier.

Dans un délai de 8 jours suivant la réunion de la CDU, la Direction répondra à votre réclamation ou plainte par écrit et y joindra un compte rendu de la CDU. Ce courrier sera transmis aux membres de la CDU.

Vous trouverez sur notre site internet www.chor.re, dans la rubrique «Documents», la Charte de la personne hospitalisée.

LES ASSOCIATIONS

Plusieurs associations de patients sont officiellement représentées au sein des instances du CHOR. En voici la liste et les coordonnées :

- Association Le Lien - France Assos Santé Océan Indien
  Contact : Mme Minatchy
  oceanindien@france-assos- sante.org
  06 92 40 03 96
- Ligue Contre le Cancer
  Contact : Mme Lagardère-Emery
  brizit@orange.fr
  06.92.07.66.07
- Organisation Réunionnaised'Information et d'Aide aux Personnes Âgées (ORIAPA)
  Contact : M. Brun
  contact@oriapa.re
  02.62.20.39.37
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
  Contact : Mme Tortillard
  yolainemarie.t@hotmail.fr
  06 92 48 28 10

VOS DEVOIRS

VIE COMMUNE

Pour le respect d'autrui, il convient d'user avec discrétion des appareils audio-visuels et d'éviter les conversations trop bruyantes.

Pour des raisons d'hygiène, aucun animal domestique ne peut être admis dans l'établissement (sauf chien d'aveugle).

Le matériel mis à votre disposition est coûteux et toute dégradation volontaire engagera votre responsabilité et pourra faire l'objet d'un remboursement auprès de l'établissement.

TENUE ET COMPORTEMENT

Les tenues ainsi que les comportements doivent respecter les personnes, les biens et les principes d'hygiène élémentaires. L'introduction ou la consommation de boissons alcoolisées, substances illicites, objets dangereux, armes est formellement interdite dans l'enceinte de l'hôpital.

Vous ne devez pas introduire d'appareil photographique, ni utiliser les éventuels appareils photo et caméra de votre téléphone portable.

BOURBON PLASTIQUES
emballage
Le juste emballage

Votre fabricant d'emballages souples

depuis 1967

Besoin d'emballages pour votre entreprise ?

Découvrez nos produits neutres, colorés, imprimés, standards ou personnalisés. Films, sacs, paillage... Un large choix de produits issus de matière recyclée !

NOU LA FÉ
PRODUIT À LA RÉUNION

2021 MORE

Industrie • Mode • Distribution • Sac poubelle • Agriculture • Bâtiment

Contactez-nous : **0262 58 86 86** | www.bpe.re | bourbon-plastiques-emballage

bpe@bpemballage.com - 11 , rue des chocas - Rivière du Mât les Hauts - 97412 Bras-Panon

expace

Pour vos projets de construction ou d'aménagement :

Un savoir-faire en Assistance à Maitrise d'Ouvrage, de la phase pré-opérationnelle à la réception de vos opérations, assuré par des spécialistes du métier possédant de nombreuses références en :

- **Programmation architecturale et technique :** pour vérifier la faisabilité du projet, définir le cahier des charges fonctionnel, préciser les objectifs techniques, déterminer le budget de l'ouvrage et le calendrier opérationnel
- **Aménagement Urbain :** Lotissements, Grands projets, Zone d'Aménagement Concerté
- **Promotion immobilière :** Equipements publics (Hospitalier, Sécurité civile, Administratif)
  Programmes Logistiques et Tertiaires
  Logements collectifs

www.expace.re | contact@expace.re | 06 92 24 29 55

C'est grâce à la participation des annonceurs que ce livret vous est offert.

Ne manquez pas de les consulter, ils vous réserveront le meilleur accueil.

NOS ENGAGEMENTS

HYGIÈNE - LUTTE CONTRE LES **INFECTIONS** NOSOCOMIALES P.30

COMITÉ DU **MÉDICAMENT** ET DES **DISPOSITIFS MÉDICAUX STÉRILES** (COMEDIMS) P.30

COMITÉ DE **LUTTE** CONTRE LA **DOULEUR** (C.L.U.D.) P.30

COMITÉ DE LIAISON **D'ALIMENTATION** ET DE **NUTRITION** (CLAN) P.30

DÉVELOPPEMENT DURABLE / RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS P.31

Le Centre Hospitalier Ouest Réunion s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité et la sécurité des soins. Pour cela, il est évalué régulièrement par la Haute Autorité de Santé (HAS) qui atteste qu'il répond aux standards de qualité hospitaliers. Le rapport de la dernière visite est disponible sur le site has-sante.fr ou sur simple demande auprès du cadre de service, ou sur le site scopesante.fr

Ainsi, le Centre Hospitalier répond à l'enquête nationale lui permettant de mesurer ses performances en matière de prise en charge patient ciblées par la Haute Autorité de Santé : la qualité de la tenue du dossier patient, du dossier anesthésique, la prise en charge de l'infarctus du myocarde, la prévention et prise en charge initiale des hémorragies du post-partum, la prise en charge initiale de l'accident vasculaire cérébral, le dépistage des troubles nutritionnels, la traçabilité de la douleur et des données issues des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP). Les résultats dans ces domaines sont affichés dans les services.

NOS ENGAGEMENTS

HYGIENE - LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

L'hygiène et la lutte contre les infections acquises à l'hôpital font partie des préoccupations majeures de l'établissement.

Une cellule opérationnelle d'hygiène composée de deux Infirmières-Hygiénistes et un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (C.L.I.N) – apportent une aide permanente aux personnels de l'établissement afin d'assurer la protection du patient vis-à-vis de l'environnement hospitalier.

Vous nous aiderez en respectant les consignes qui vous seront communiquées par le personnel (tenues, éventuelles limitations de déplacement ou de visites...).

Une information concernant le tableau de bord des indicateurs en hygiène est affichée dans le service.

COMITÉ DU MÉDICAMENT ET DES DISPOSITIFS MÉDICAUX STÉRILES (COMEDIMS)

Ce comité est chargé par la Commission Médicale de l'Etablissement (CME) :

- Du suivi des actions d'améliorations de la qualité de la Prise En Charge Médicamenteuse établies par le Responsable Qualité.
- Du suivi du Contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Efficience des Soins (CAQES)
- De définir la liste des médicaments et dispositifs médicaux stériles dont l'utilisation est préconisée dans l'établissement (livret)

Dans ses travaux, le comité privilégie :

- Pluridisciplinarité et transversalité pour vérifier que toutes les parties prenantes ont été concertées et que toutes les étapes sont sécurisées et conformes à la réglementation.
- Confrontation des pratiques médicales au regard des consensus nationaux et/ou régionaux, afin de vérifier la cohérence de la prise en charge médicamenteuse au regard du parcours patient et des dernières données scientifiques disponibles.

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR (C.L.U.D)

La lutte contre la douleur fait partie des actions prioritaires du Centre Hospitalier Ouest Réunion. Le Comité de Lutte contre la Douleur (C.L.U.D)- détermine et coordonne la politique de l'établissement en la matière.

L'hôpital dispose de moyens pour traiter toute douleur. Des protocoles adaptés existent dans tous les services et les équipes médicales et soignantes sont régulièrement formées à sa prise en charge

Elles mettront tout en œuvre pour la prévenir et vous soulager. Le soulagement et la prévention de la douleur font partie de vos droits mais cela nécessite votre concours.

N'hésitez donc pas à en parler sans attendre que la douleur s'installe. Vous serez sollicité par le personnel pour évaluer l'intensité de la douleur et l'efficacité de la thérapeutique

COMITÉ DE LIAISON D'ALIMENTATION ET DE NUTRITION (CLAN)

Ce comité de liaison d'alimentation et de nutrition est chargé de promouvoir une politique de prévention, de dépistage et de traitement de la dénutrition des patients hospitalisés. Il est composé de médecins, de diététiciens et de soignants. Le CLAN du Centre Hospitalier Ouest Réunion travaille en partenariat avec celui du Centre Hospitalier Universitaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE / RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

Parce que la qualité des soins peut être recherchée sans pénaliser l'environnement, le Centre Hospitalier Ouest Réunion s'est engagé dans une politique de développement durable prenant en compte la dimension environnementale, économique et sociale.

La qualité de l'environnement, la préservation des ressources, le bien-être au travail du personnel hospitalier, sont autant de problématiques qui nous concernent tous, personnels, patients, visiteurs.

L'hôpital doit être exemplaire et responsable pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement.

Nous tous, au sein de l'hôpital, avons l'opportunité d'agir, en diminuant nos consommations d'eau, d'énergie, de papier, en respectant les recommandations de tri de déchets, de climatisation…

Il est essentiel que nous puissions répondre à nos besoins sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Annonce presse

Construisez-le pour le premier souffle. Construisez-le avec une fiabilité énergétique qui sauve des vies. Construisez-le pour la vie.

Avec les solutions EcoStruxureTM, Les hôpitaux deviennent les bâtiments du futur en améliorant la résilience énergétique pour la sécurité des patients.

Durables | Résilients | Hyper efficaces | Centrés sur les personnes

Life Is On Schneider Electric

NOS OFFRES COMPLÈTES **DE SOINS**

PÔLE **CUBA** P.34

PÔLE **FME** (Femme/Mère/ Enfant) P.36

PÔLE **MEDECINE** P.38

PÔLE **MÉDICO TECHNIQUE** P.41

Lorsque vous venez en consultation, n'oubliez pas de vous munir :
- **d'une pièce d'identité**
- **de votre carte d'assuré sociale vitale ou son attestation**
- **de votre carte de mutuelle**

Dans certains cas, prévoir le règlement des frais pour :
- **attestation non valide,**
- **part complémentaire mutuelle,**
- **consultations privées.**

PÔLE CUBA

Pour les prises de rendez-vous, un numéro de téléphone unique :
02.62.74.20.20
consultations@chor.re

ANESTHÉSIE

Le service d'Anesthésie intervient au bloc opératoire obstétrique et en tant que de besoin, dans tous les services de l'établissement. Outre les anesthésies générales ou locorégionales, il assure également la surveillance post-interventionnelle.

Des consultations anesthésiques sont systématiquement réalisées auprès des futurs opérés. Elles peuvent aussi être prévues en consultation externe avant hospitalisation.

- **Secrétariat d'hospitalisation : 02.62.74.21.80**
- **secretariat.anesthesie@chor.re**
- **Pour les consultations, un numéro de téléphone unique : 02.62.74.20.20**

CENTRE DE LUTTE ANTI TUBERCULOSE ET LÈPRE (CLAT)

Dépistage, diagnostic et traitement de la tuberculose à partir de cas signalés. L'équipe se déplace sur les lieux pour réaliser une enquête sur les cas contacts (famille et environnement). Un suivi régulier est ensuite assuré en coordination avec un médecin pneumologue

- **secretariat.clat@chor.re**

CHIRURGIE

Il est localisé au NIVEAU 3 de l'aile Nord.

Le service de chirurgie dispose d'une capacité d'accueil de 30 lits répartis en deux unités : chirurgie orthopédique et traumatologique d'un côté, chirurgie viscérale et vasculaire de l'autre.

- **Secrétariat d'hospitalisation : 02.62.74.21.40**
- **Pour les consultations, un numéro de téléphone unique : 02.62.74.20.20**

HÉMOVIGILANCE ET SÉCURITÉ TRANSFUSIONNELLE

Sous l'égide de l'Agence Française du Sang et notamment son site de Saint-Denis (CH Félix GUYON site CHU- Nord) le Centre Hospitalier a mis en place une politique rigoureuse de gestion et de délivrance des produits sanguins.

CONSULTATIONS EXTERNES

Les consultations externes sont centralisées sur un plateau unique de 35 salles au RDC de l'aile SUD.

Les consultations suivantes y sont organisées :

- Allergologie
- Anesthésie
- Cardiologie
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie viscérale
- Chirurgie infantile
- Chirurgie vasculaire
- Dermatologie
- Diabétologie-endocrinologie-nutrition
- Explorations cardiologiques, pneumologiques, digestives et neurologiques
- Gériatrie
- Gynécologie - obstétrique, échographie et cancérologie gynécologique
- Hématologie-cancérologie
- Hépato-gastro-entérologie
- Médecine interne
- Médecine légale
- Médecine du sport
- Mémoire
- Néphrologie
- Oncogériatrie
- Ophtalmologie & Orthoptie
- Pédiatrie
- Plaies et cicatrisations
- Pneumologie
- Procréation médicalement assistée
- Radiothérapie
- Rhumatologie
- Victimologie (Adulte & Enfant)

ACCUEIL DES URGENCES-SMUR

Le service d'accueil et de traitement des urgences assure la prise en charge de toutes les urgences médicales et chirurgicales – adultes et pédiatriques – 24h/24 avant hospitalisation, transfert vers un autre établissement ou sortie. Il se situe à l'issue d'une voie d'accès spéciale, indiquée depuis le rond- point devant l'établissement.

Tous les enfants sont accueillis dans une zone géographique dédiée et distincte de celle des adultes. Tous les patients sont, dès leur arrivée, évalués par un Infirmier d'Accueil et d'Orientation (IAO) afin de déterminer le niveau de gravité et de douleur.

Une unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD) de 7 lits adultes et 4 lits enfants permet une observation clinique plus poussée avant une hospitalisation éventuelle.

- **Secrétariat : 02.62.74.21.60**
- **secretariat.urgences@chor.re**

LA MAISON MÉDICALE

permet aux patients, préalablement admis aux urgences, d'être reçus en consultation - s'ils le souhaitent - par des médecins libéraux avec lesquels le Centre Hospitalier Ouest Réunion a passé convention. Elle se trouve au RDC de l'aile Nord, dans l'enceinte des Urgences.

- **Secrétariat : 02.62.74.22.20**

REANIMATION-SOINS CRITIQUES

14 lits de soins critiques sont disposés dans une unité dédiée à proximité immédiate des urgences. Ils permettent d'accueillir des patients devant faire l'objet d'une surveillance rapprochée à la suite d'une intervention lourde ou d'une phase de décompensation très sévère de pathologies spécifiques

- **Secrétariat : 02.62.74.20.60**
- **secretariat.soinscritiques@chor.re**

SMUR

Le Service Mobile d'Urgences et de Réanimation (SMUR) permet des interventions médicalisées rapide ssur tout le territoire de santé Ouest.

En faisant le 15, vous serez pris en charge par le SAMU qui assure la régulation des appels et met en œuvre le SMUR, si nécessaire.

PÔLE FME

GYNECOLOGIE – OBSTETRIQUE

Le service de Gynécologie-Obstétrique est situé au NIVEAU 1 de l'aile Nord.

Il dispose d'une capacité d'accueil de 38 lits et places. Il regroupe les disciplines suivantes :

- obstétrique : suivi de grossesse, préparation à la naissance, diagnostic anténatal, grossesses à risques, prise en charge de l'accouchement et de ses suites
- gynécologie : chirurgie gynécologique et cancérologique
- orthogénie (I.V.G.)

- **Secrétariat d'hospitalisation : 02.62.74.20.50**
- **secretariat.gynecologieobstetrique@chor.re**
- **Pour les consultations, un numéro de téléphone unique : 02.62.74.20.20**

INITIATIVE HOPITAL AMI DES BEBES

L'établissement est engagé dans une démarche de qualité et a obtenu le label « Hôpital Ami des Bébés » faisant notamment la promotion de l'allaitement maternel, le bien-être et le respect des rythmes et des choix de la maman et du bébé.

C'est la première maternité en Outre-Mer et dans la Zone Océan Indien à avoir obtenu ce Label soutenu par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

LE CENTRE D'EDUCATION ET DE PREVENTION SANTE - DEPIST' OUEST

Situé au 29 rue Labourdonnais, 97460 Saint-Paul, le centre de prévention assure :

Information, prévention (préservatifs gratuits), dépistage et diagnostic des infections sexuellement transmissibles dont le VIH (Sida) ou les Hépatites, de manière anonyme et gratuite.

Ouvert aux personnes mineures et majeures, avec ou sans couverture sociale.

Actions d'information et de dépistage des infections sexuellement transmissibles à l'extérieur du centre lors de manifestations culturelles, sportives, dans les lycées, les associations

Horaires d'ouverture :
les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les mardis et jeudis de 8h30 à 16h, et 2 samedis par mois de 9h à 12h (nous consulter)

- **Secrétariat : 0262.74.23.80**
- **secretariat.ceps@chor.re**

MAISON DES ADOLESCENTS OUEST (MDA)

Situé au 149, rue Marius et Ary Leblond, 97460 Saint-Paul

La MDA a pour objet, l'accueil, l'écoute, l'accompagnement pluridisciplinaires des adolescents et de leur famille, dans un même lieu, en considération des problématiques rencontrées : santé (somatique et psychologique), famille, scolarité et études, justice et droit. C'est également un lieu d'information et d'orientation.

L'équipe est composée d'éducateur spécialisé, psychologue, pédiatre et assistante sociale.

Horaires d'ouverture :
- lundi de 14h à 17h
- du mardi au vendredi de 10h00 à 18h00

Sans rendez-vous sauf consultations médicales et psychologiques.

- **Tel : 02 62 45 87 43**
  06 92 33 77 37

MANAO

Située au 1er étage au sein du secteur de naissance du CHOR, MANAO est composée de 2 salles de consultations, de 2 chambres d'accouchement physiologique et d'un espace de vie.

Ouvert du lundi au vendredi selon le planning des sages-femmes et 24h/24 en fonction des besoins.

Maison de Naissance de l'Ouest est unique à la Réunion. Manao a ouvert ses portes le 1er avril 2016 et est gérée par 8 sages-femmes. Il s'agit d'une alternative à l'accouchement à l'hôpital où chaque naissance est accueillie le plus naturellement possible.

PEDIATRIE

Le service de Pédiatrie se trouve au NIVEAU 1 de l'aile Sud et de l'aile Nord. Il dispose de 32 lits répartis en :

· hospitalisation de pédiatrie - Aile Sud

· unité de néonatalogie – Aile nord

Des consultations pédiatriques sont organisées du lundi au vendredi dans les locaux du service :

· suivi des nouveaux-nés,

· pédiatrie générale enfants et adolescents (jusqu'à 18 ans),

· consultations à orientation neurologie, respiratoire, diabétologie,

· victimologie, chirurgie infantile, anesthésie de l'enfant, pneumologie, gastro-entérologie, néphrologie, dermatologie, endocrinologie, obésité, retard de croissance...

Des possibilités d'hébergement sont offertes aux parents désirant rester auprès de leurs enfants

- **Secrétariat d'hospitalisation: 02.62.74.20.40**
- **secretariat.pediatrie@chor.re**
- **Pour les consultations, un numéro de téléphone unique 02.62.74.20.20**

PÔLE MEDECINE

CENTRE DE CONSULTATIONS EXTERNES EN DOULEUR CHRONIQUE

Le CHOR dispose d'une unité de prise en charge de la douleur chronique. Cette unité reçoit exclusivement en consultation externe et sur orientation par un médecin généraliste ou spécialiste, des patients dont la douleur existe depuis un temps plus ou moins long, classiquement plus de trois mois et dont les répercussions ont entrainé des conséquences physiques mais aussi psychologiques, sociales, personnelles, professionnelles ou autres. Il est indispensable que les médecins qui orientent leur patient vers cette équipe, prennent contact avec le secrétariat afin de remplir un court document de pré-admission accompagné d'un courrier expliquant les motifs de la demande.

La prise en charge est pluridisciplinaire et associe des traitements médicamenteux à des techniques non- médicamenteuses, hypnose, acupuncture, prise en charge psychologique.

- **Secrétariat : 02.62.96.69.90**
- **secretariat.consultationsdouleurs@chor.re**

EQUIPE DE LIAISON ET DE SOINS EN ADDICTOLOGIE : ELSA

L'équipe intervient au cours de l'hospitalisation en consultation externe d'addictologie avec ou sans rendez-vous.

Aide au repérage précoce des problèmes addictifs, contribue à l'évaluation de l'addiction, aide les équipes lors de sevrages et lors de la mise en place de traitement de substitution.

Prépare la sortie des patients vers le dispositif le mieux adapté.

- **Secrétariat : 02.62.74.22.50**
- **secretariat.elsa@chor.re**

HOPITAL DE SEMAINE

L'hôpital de jour compte 15 lits. Il est situé au NIVEAU 3 de l'aile NORD et fonctionne de 8h à 17h30, du lundi au vendredi. Des hospitalisations s'y déroulent dans différentes spécialités médicales et obstétricales.

- **Secrétariat d'hospitalisation : 02.62.74.21.50**
- **secretariat.hopitaldesemaine@chor.re**

LE COURT SEJOUR GERIATRIQUE

D'une capacité de 15 lits, l'unité est située au NIVEAU 2 de l'aile Nord.

Elle est consacrée à la prise en charge des personnes âgées de plus de 70 ans, atteintes de polypathologies, chroniques et invalidantes. L'admission est conditionnée à une évaluation préalable du médecin gériatre ou de l'équipe mobile gériatrique. Elle répond notamment à un besoin d'investigation, de rééquilibrage de traitement pour une prise en charge de courte durée.

- **Secrétariat d'hospitalisation : 02.62.74.21.20**
- **secretariat.courtsejourgeriatrique@chor.re**
- **Pour les consultations, un numéro de téléphone unique : 02.62.74.20.20**

L'EQUIPE MOBILE DE GERIATRIE

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire transversale dédiée aux personnes âgées de plus de 70 ans accueillies à l'hôpital. Elle intervient aux urgences et dans les différents services de l'hôpital pour dispenser une évaluation géronto-gériatrique, tant sur un plan psychique, somatique que social.

Elle aide à préparer la sortie de la personne âgée, en particulier avec les partenaires extérieurs.

Elle intervient en extra-hospitalier sur le territoire Ouest.

- **Secrétariat : 02.62.74.20.10**
- **secretariat.emgintra@chor.re**

L'EQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS

En complément de l'équipe soignante, l'équipe mobile de soins palliatifs accompagne les patients atteints d'une maladie grave, évolutive ou terminale ainsi que leur famille. Elle intervient à la demande des équipes soignantes, des patients et/ou de leurs proches, avec l'accord du médecin en charge du patient. Cette équipe pluridisciplinaire prend à cœur le bien être du patient en prenant en compte sa douleur physique mais aussi psychologique, sociale et spirituelle. L'objectif de l'équipe mobile de soins palliatifs est d'apporter le meilleur confort de vie possible au malade tout en restant à son écoute et celle de sa famille.

- **Secrétariat : 02.62.74.20.30**
- **secretariat.equipemobilesoinspalliatifs@chor.re**

MEDECINE INTERNE

Le service de Médecine polyvalente et médecine interne se situe au NIVEAU 2 de l'aile SUD.

Il dispose d'une capacité de 15 lits. En médecine polyvalente, le service prend en charge tous types de pathologies qui ne relèvent pas d'une discipline spécialisée. En médecine interne, le service assure des consultations, des hospitalisations et des bilans en hôpital de jour pour les maladies de système dont maladies auto-immunes (lupus, Sjögren, sclérodermie etc), vascularites, maladies rares, rhumatismes inflammatoires etc.

- **Secrétariat d'hospitalisation : 02.62.74.20.90**
- **secretariat.medecineinterne@chor.re**
- **Pour les consultations, un numéro de téléphone unique : 02.62.74.20.20**

MEDECINE A ORIENTATION CARDIOLOGIE

Le service de Médecine à orientation cardiologie se situe au NIVEAU 2 de l'aile Nord.

Sa capacité d'accueil est de 15 lits. Ce service assure la prise en charge de tous les malades atteints d'une affection cardio-vasculaire. Ce service dispose également d'un secteur d'hospitalisation conventionnelle et d'un secteur de surveillance rapprochée.

Le service est doté d'équipements permettant un ensemble d'explorations médicales (écho doppler couleur, échographie transoesophagienne, ECG d'effort, holter).

- **Des consultations externes sont assurées**
- **Secrétariat d'hospitalisation : 02.62.74.20.80**
- **secretariat.cardiologie@chor.re**
- **Pour les consultations, un numéro de téléphone unique: 02.62.74.20.20**

MEDECINE A ORIENTATION DIABETOLOGIE / ENDOCRINOLOGIE / NUTRITION

Le service de Médecine diabétologie/ endocrinologie et de nutrition se situe au NIVEAU 3 de l'aile NORD. Sa capacité d'accueil est de 15 lits.

Il prend en charge des patients diabétiques rencontrant des problèmes de santé en lien avec cette pathologie mais accueille également des patients présentant des problèmes d'endocrinologie, de nutrition et de médecine générale, suivant les besoins des Urgences.

Une équipe d'éducation thérapeutique : infirmier, diététicien et podologue, prend en charge les patients au cours de l'hospitalisation et assure un suivi post hospitalisation si nécessaire. Elle travaille en lien avec les médecins traitants et les réseaux.

Des avis spécialisés sont organisés pendant le séjour du patient par les professionnels : ophtalmologue, néphrologue, cardiologue, chirurgien.

- **secretariat.diabetologie@chor.re**

MÉDECINE À ORIENTATION GASTRO-ENTEROLOGIE

Le service de Médecine à orientation gastro-entérologie se situe au NIVEAU 2 de l'aile Nord.

Il dispose d'une capacité de 15 lits. Le service accueille les malades présentant des pathologies de l'appareil digestif.

Une unité d'endoscopie digestive et bronchique réalise des :

- endoscopie digestive, PH métrie pose de sonde de gastrostomie
- proctologie chirurgicale et médicale
- exploration de l'intestin grêle : entéroscopie
- exploration du tube digestif non invasive par vidéo capsule
- des fibroscopies bronchiques

- **Secrétariat d'hospitalisation : 02.62.74.21.10**
- **secretariat.gastroenterologie@chor.re**
- **Pour les consultations, un numéro de téléphone unique 02.62.74.20.20**

MEDECINE A ORIENTATION PNEUMOLOGIE

Le service de médecine à orientation pneumologie au niveau 2 de l'aile SUD. Sa capacité d'accueil est de 15 lits.

Il prend en charge les patients atteints de pathologies pulmonaires, au sens large (B.P.C.O., asthme, pathologies interstitielles, cancers, pathologies pleurales).

L'équipe médicale est composée de médecins généralistes formés à l'étude du sommeil et à l'allergologie et de pneumologues qui assurent par ailleurs sur rendez-vous des consultations de pneumologie, des épreuves fonctionnelles respiratoires (EFR), des fibroscopies bronchiques, des échographies pleurales, des consultations d'allergologie médicamenteuse et la prise en charge des patients en pathologie du sommeil (en ambulatoire et en hôpital de semaine).

- **secretariat.pneumologie@chor.re**

MÉDECINE À ORIENTATION NEURO-VASCULAIRE

Le service se situe au NIVEAU 2 de l'aile Nord et dispose de 15 lits. Il assure des consultations et des hospitalisations pour les patients atteints de pathologies neuro-vasculaires de type accident vasculaire cérébral (AVC), hémorragie intracrânienne, etc. Le service assure aussi la prise en charge des affections neurologiques classiques.

- **Secrétariat d'hospitalisation : 02.62.74.20.80**
- **secretariat.neurologie@chor.re**
- **Pour les consultations, un numéro de téléphone unique : 02.62.74.20.20**

PÔLE MEDICO TECHNIQUE

IMAGERIE MÉDICALE

Le service d'imagerie médicale met à la disposition des hospitalisés et des consultants externes un plateau d'investigations radiologiques complet. Le Centre dispose notamment de deux IRM et deux scanners exploités en partenariat avec des cabinets d'imagerie privés de la région Ouest.

- **Secrétariat : 02.62.74.21.90**
- **secretariat.imagerie@chor.re**

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE CERTIFIÉ

Doté d'équipements neufs parmi les plus performants, le laboratoire de biologie médicale réalise l'ensemble des examens de biochimie, de bactériologie, d'hématologie, d'immunologie, prescrits par les médecins de l'établissement pour les malades hospitalisés et les consultants externes. Le service de garde assure les urgences la nuit, les dimanche et jours fériés.

- **secretariat.laboratoire@chor.re**

PHARMACIE ET STERILISATION

- ***La pharmacie hospitalière assure 4 missions principales :***

1 - Approvisionnement et distribution des médicaments, du matériel stérile (seringues, compresses) et des prothèses (épaule, hanche, genou...) nécessaires à votre prise en charge pendant votre hospitalisation.

2 - Pharmacie clinique : Fortement impliquée dans la sécurisation de votre traitement médicamenteux, l'équipe pharmaceutique met tout en œuvre pour que vous bénéficiiez du traitement le mieux adapté. Pendant votre séjour, l'équipe pharmaceutique (Pharmacien, Préparateur en pharmacie) pourra être amenée à vous rencontrer pour s'assurer qu'elle détient toutes les informations sur votre traitement et contacter, avec votre accord, votre pharmacien de ville et votre médecin traitant. A votre sortie, vous pourrez également bénéficier d'un entretien pour vous accompagner dans les éventuelles modifications apportées à votre traitement pendant votre hospitalisation au CHOR.
Ce bilan médicamenteux pourra être transmis par notre équipe à votre médecin traitant et au pharmacien de votre choix, afin qu'ils soient immédiatement tenus informés des modifications apportées à votre traitement médicamenteux

3 - La rétrocession de médicaments relevant d'une délivrance hospitalière : la pharmacie vous accueille au niveau rez-de-jardin du bâtiment central (ascenseur niveau-1), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h. Vous disposez d'une zone d'attente aménagée et d'un espace de prise en charge respectant votre besoin de confidentialité.

- **Secrétariat : 02.62.74.22.00**
- **secretariat.pharmacie@chor.re**

4 - La stérilisation des instruments chirurgicaux l'unité de stérilisation assure le lavage et la stérilisation du matériel de bloc opératoire et des services de soins dans une exigence continue au service du patient. La qualité de l'activité du service de Stérilisation est soulignée par une certification ISO 9001 attribuée par l'organisme AFNOR.

LE DEPARTEMENT D'INFORMATION MEDICALE (DIM)

Le Département d'Information Médicale (DIM) est un service dont l'activité transversale a pour objectif principal le recueil et l'analyse des informations médicales relatives aux patients hospitalisés de l'établissement. Le recueil alimente un programme national dénommé PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information). Le DIM veille à la confidentialité des données concernant les patients.

- **dim@chor.re**

LE SERVICE SOCIAL

A la disposition des patients et de leur famille, ce service répond à vos divers problèmes sociaux, administratifs, familiaux divers, soutien, écoute...

Le service social peut également vous aider à préparer votre sortie de l'hôpital maisons de convalescence en accord avec le corps médical, l'EHPAD ou encore, vers votre domicile avec les aménagements requis (lits médicalisés, aide à etc.).

Pôle Adulte :

Permanence d'Accès aux Soins et de Santé (PASS) de 18 à 69 ans

La PASS est particulièrement destinée aux personnes les plus démunies. N'hésitez pas à la contacter.

- **Secrétariat : 02.62.74.22.10**

Equipe Mobile de Gériatrie à partir de 70 ans.

- **Secrétariat : 02.62.74.20.10**

Pôle Mère/Enfant :

Pédiatrie Grands Enfants.

- **Secrétariat : 02.62.74.20.40**

Maternité, Pédiatrie Nourrissons, Néonatologie.

- **Secrétariat : 02.62.74.20.50**

CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

en Français

1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2 Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en oeuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3 L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent.

Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient.

Celui-ci a le droit de refuser tout traitement.

Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5 Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don, l'utilisation des éléments et produits du corps humain, et pour les actes de dépistage.

6 Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles.

Son accord est donné par écrit.

Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8 La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant.

Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers.

Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux

CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE *en Créole*

1 Tout domoun lé lib shwazi lopital ousa li vé i swiny ali.Sèrvis piblik lopital-la lé akésib pou tout domoun,minm si zot na pwin larzan ni Sékirité sosial.Lopital lé osi adapté pou domoun lé andikapé.

2 Lopital i vé asur azot in bon kalité lakèy èk lo méyèr trètman é lo méyèr swin lé posib.Tout Lékip Lopital lé laminm pou fé tout son posib pou soulaj zot doulér. Nou va fé tout pou asur réspé èk dinité domoun i vien Lopital.In latansyon partikiliyé sora fé pou domoun lé pa lwin désot la vi.

3 Kan lopital i done azot bann zinformasiyon,nou fé maniyèr di azot la vérité. Zot i pé partisip é zot i pé donn zot lavi desu zot trètman.Zot i pé osi shwazi in moun zot i fé konfians pou éd azot.I apèl moun-la « personne de confiance».

4 Avan i swiny azot,zot lé lib di si zot la bien konpri é si zot lé dakor èk trètman lopital i propoz azot.Saminm Lopital va fé sine azot in papiyé i apèl sa « consentement éclairé du patient ». Aprésa zot néna lo drwa rofiz tout bann trètman i propoz azot si i konvien pa zot.Si zot na laz la mazorité,zot i pé ésplik sat zot i vé vréman,par ékzanp,si zot i vé nou arèt nèt zot trètman,surtou kan lé pa lwin désot la vi.Zot i pé di sat zot i vé dann in dokiman i apèl «directives anticipées».

5 Nana in lakor spésial lé prévu si zot i partisip bann rosèrs biomédikal pou lo don é si i utiliz zéléman zot kor é pou bann zakt dépistaj.

6 Domoun i partisip in réshersh biomédikal lé informé su bann bénéfis posib é su bann risk i ékzist.Zot i dwa donn zot lakor ékri desu papiyé.Si zot i rofiz,la pa bezwin zot i inkièt.Zot bann swin sora kan minm garanti.

7 Zot lé lib kit lopital kan zot i ve,sof si la lwa i otoriz pa zot.Kan zot i sava,lopital i inform azot desu bann risk zot i pran é va di azot si zot i mèt zot vi an danjé.

8 A la in princip foi : Lo moun lé ospitalizé lé trété èk tout latansion i dwa domoun. Lopital i garanti réspé son bann krwayans èk son trankilité.

9 Lopital i dwa réspèk la vi privé domoun. Réspé la vi privé-la sa in garanti po tout domoun é lé parèy pou bann zinformasiyon i konsèrn rienk azot (administratif, médikal, sosial).

10 Lo moun lé ospitalizé (oubien pou domoun lé pa kapab) lo moun i okip ali,i pé domann dirèktoman bann zinformasiyon su son santé. Sou kondisyon la lwa i poz,son bann zéyandrwa «ayants droits»na lo drwa lo minm zinformasiyon.

11 Lo moun lé ospitalizé i pé donn son lavi su bann swin li la rosu é su bann personel lopital la akèy ali.Dann shak lopital nana : « commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge».Travay komisiyon-la sé vèy su zot prizansarj,surtou su respé bann drwa domoun i vien lopital. Tout domoun na lo drwa kozé é tout domoun na lo drwa fé antann ali par dirèktèr lopital si li éstim la pa bien trèt ali.Li pé domann réparasyon trankil « à l'amiable »,oubien sinonsa alé dovan lo jije.

CHARTE DU NOUVEAU-NÉ ET DE SA FAMILLE *en Français*

Les équipes de maternité et de néonatologie s'engagent à vous accueillir et vous accompagner pour la naissance de votre enfant. Notre accompagnement se fera dans le respect de votre projet de naissance en toute sécurité quel que soit le mode d'alimentation que vous avez choisi pour votre bébé.

Détenant le label IHAB (Initiative hôpital amis des bébés) depuis 2012, le CHOR a choisi de soutenir l'allaitement maternel, important jusqu'aux 6 mois de l'enfant et nous encourageons sa poursuite au-delà, jusqu'à deux ans et plus, avec une diversification adaptée.

SOUTIEN

Ici, je suis accompagné par des soignants formés qui savent respecter mes besoins, à mon rythme. Grâce à leurs soins de qualité, je me sens en sécurité.

INFORMATION

Maman et papa sont informés tout au long de la grossesse pour qu'ils soient prêts à m'accueillir.

L'accouchement, mon alimentation, mes rythmes, mes besoins, etc...

MAINTIEN DES LIENS

Je reste jour et nuit près de toi maman. Si je suis hospitalisé en pédiatrie, les soignants veillent au maintien de notre lien ainsi qu'au démarrage de l'allaitement.

ALLAITEMENT

Je dois téter souvent pour que tu aies toujours assez de lait. Sauf indication médicale, je n'ai besoin d'autre lait que le tien et ce jusqu'à 6 mois.

Pas besoin de sucette car je préfère les câlins.

CONFORT

Dès ma naissance, je reste au chaud en peau à peau avec maman ou papa... sans modération.

ALIMENTATION ARTIFICIELLE

Si tu choisis de me nourrir au biberon, les soignants te proposent un atelier individuel pour t'informer sur les règles de sécurité et d'hygiène pour leur préparation.

ACCOMPAGNEMENT

Dès ma naissance, si tu le souhaites, tu peux me mettre au sein. Les soignants t'aident à reconnaître quand je suis prêt à téter, à bien m'installer pour un bon démarrage de l'allaitement.

LIBRE CHOIX

Conformément au code OMS, je ne veux ni pub, ni échantillon et mes parents non plus. Ils sont libres de choisir mon mode d'alimentation.

À notre sortie, tu reçois des informations et des conseils adaptés à mon alimentation. Un accompagnement avec d'autres professionnels compétents t'est proposé : sage-femme libérale, consultante en lactation, professionnels de PMI, médecin généraliste, associations de soutien...

CHARTE
POU AKEY TI BABA EK SON FAMY
en Créole

Les équipes de maternité et de néonatologie s'engagent à vous accueillir et vous accompagner pour la naissance de votre enfant. Notre accompagnement se fera dans le respect de votre projet de naissance en toute sécurité quel que soit le mode d'alimentation que vous avez choisi pour votre bébé.

Détenant le label IHAB (Initiative hôpital amis des bébés) depuis 2012, le CHOR a choisi de soutenir l'allaitement maternel, important jusqu'aux 6 mois de l'enfant et nous encourageons sa poursuite au-delà, jusqu'à deux ans et plus, avec une diversification adaptée.

SOUTIEN

Si dan, ban' soignan lé formé pou respek mon bozoin dan' mon kadans. Zot soin lé gadiamb é mwen lé en sékirité.

INFORMATION

Dan' tout' la grosès momon papa lé informé pou zot paré akey a mwen.

Si l'akousman, sèt mwen la bozoin pou manzé, dormi, mon kadans...

MAINTIEN DES LIENS

Mi rèt le zour ek la nuit' koté ou, momon. Si zamé mi sa va en pédiatri ban' soignan lé la pou nou rèt ensamb le pli souvan possib. Zot va èd' a ou mèt a mwen si tété.

ALLAITEMENT

Pli mi tèt, pli ou nora d'lé. Sof si dokter i décid otreman, mwen la bozoin rienk de lé ziska mon 6 mois. Don' pa mwen sicèt' mi préfèr kalin.

CONFORT

Dèk mi ariv, mi rèt tou ni si la po momon le pli lontan possib.

Bana i apel sa po à po. Pou mwen sé ti manzé pou lo ker.

ALIMENTATION ARTIFICIELLE

Si ou la décid' don' a mwen bibron, ban' soignan va explik a ou koman i fé pou prépar a li é sirtou inform'aou kom'i fo si la sékirité ek la propté.

ACCOMPAGNEMENT

En plis, si ou vé, ou pé met a mwen tou d'site si tété. Ban' soignan va èd' a ou rekonèt kan mwen lé paré é zot va bien instal a nou pou bien komans l'alètman.

LIBRE CHOIX

Kom l'OMS la di, papa monmon i koné koman nouri a mwen : zot lé lib soizi sèt zot i vé.

Mwen mi vé pa réklam ek zafèr gratui.

CHARTE DU NOUVEAU-NÉ HOSPITALISÉ

L'hospitalisation du nouveau-né est un réel défi pour tisser les liens familiaux et suscite des émotions intenses. Elle nécessite la mobilisation des ressources de tous pour offrir au bébé les meilleures chances de bien grandir. Les études scientifiques démontrent que la création du lien d'attachement entre le nouveau-né et sa famille, dès les premiers instants de vie, est primordial pour son bon développement. Le dialogue et la concertation entre les parents et les soignants se trouvent au coeur d'une prise en charge optimale du nouveau-né hospitalisé.

Conscients de ces enjeux, nous, parents de nouveau-nés hospitalisés et professionnels de la naissance, nous engageons à tout mettre en œuvre pour que LE NOUVEAU-NÉ HOSPITALISÉ BÉNÉFICIE :

1

De la présence continue, dès sa naissance, sans restriction, 24h/24, d'au moins l'un de ses parents, ou d'une personne de confiance.

Les parents choisissent, s'ils le souhaitent, une à deux personnes de confiance pour les soutenir et les relayer tout au long de l'hospitalisation.

2

Des meilleures conditions pour créer le lien d'attachement avec ses parents (contact physique, bercement, échanges vocaux, alimentation) qui améliorent son état de santé et son bon développement.

Parents et soignants partagent leurs connaissances pour regarder ensemble le bébé, comprendre ses réactions et entrer en relation avec lui.

3

Du contact peau à peau quotidien, avec au moins l'un de ses parents, ou la personne de confiance désignée par eux, le plus tôt possible, de façon prolongée au cours des 24h et jusqu'à la sortie.

4

Du colostrum maternel (1er lait) sans restriction d'âge gestationnel ou de poids, en l'absence de contre-indication médicale.

L'équipe soignante informe et accompagne la mère dans la façon de nourrir son enfant et la soutient dans ses choix.

5

De la possibilité de téter au sein ou au biberon, aussitôt qu'il montre la capacité à le faire, sans restriction d'âge gestationnel.

6

D'un environnement confortable adapté à son développement sensoriel (luminosité, son, odeur, goût, toucher).

7

De la participation de ses parents aux soins qu'il reçoit avec l'accompagnement des professionnels de santé.

8

Du rôle protecteur de ses parents dans la prise en charge de l'inconfort et de la douleur en étroite coopération avec les soignants.

9

Des informations accessibles et compréhensibles destinées à ses parents pour comprendre son état de santé et prendre soin de lui.

10

D'une prise en charge individualisée, élaborée en concertation avec ses parents, et en accord avec la littérature scientifiqu la plus récente sur le sujet.

EN ANGLAIS EN SHIMAORE

DÉPARTEMENT
DE MAYOTTE

WELCOM TO CENTRE HOSPITALIER OUEST RÉUNION (CHOR)

Upon admission

ALL NECESSARY INFORMATION IS COLLECTED ON YOUR ARRIVAL

- A medical certificate (or a letter from your doctor) requesting your admission.
- Identification card (or passport) and further proof of your home address.
- Your insurance cards (NHI registration card/number for UK residents).

WHILE YOU ARE AT CHOR

- The staff will give you all information you need, you only have to ask.
- You may request the help of an interpreter for ease of communication.
- A social worker is available to assist you.

RULES

- Patients are charge a daily rate of €20 . Uninsured patients, or those from whose insurer's confirmation of cover has not been received, are required to pay a deposit.
- On you request, a telephone could be provided in your room by a staff member.
- Patients may have up to 3 visitors over the age of 15 at any one time, however morning visitors are not permitted. Children may be visited but only with special permission.

HEALTH INFORMATION

- Your doctor will impart to you information concerning your health, and any further care required. Information concerning child patients will be given to their patients.
- For reasons of confidentiality, staffs are unable to give information to third parties without the express permission of the patient.

GOING HOME

- The doctor will decide when you are ready to leave the hospital. Parents of children will be informed when their children are ready to leave, so that they may make appropriate arrangements.
- CHOR accepts no responsibility what so ever for patients who discharge themselves against the advice of their doctor. Patients taking this action will be obliged to sign an undertaking absolving CHOR of liability.
- Either the patient or a close family member must check out at reception before leaving CHOR, so that we may be sure that your records have been fully completed.

We wish you the best of health

MUTROU AMONGUIYA LAPITALI

Voi bandnui ya massou ala ya patana na makaratassi outso dzissiwawo wa mo wawili lapitali pare wakati outso ouvisawo vavo oulicichihe ha ndzia sirkali :

- Y certificat medical ichahidichawo amba ouka ouladzawa lapitali
- Carte d'identité na facture itsokawouyotsi yavinga y addresse yaho
- Voimoia na zi kartassi zi tsonguechawo ata ouzihirwe. Mawouri y carte vitale na y kartassi ya cmu na y carta ya mutuelle...
- Neka ouladzawa maternite, ilazimou ouvingue y carnet ya maternete na y livret de famille yaho.
- Neka oukodzo hazini, bassi wamo wassili lapitali ourongwe trongo yahoupara mwessa wassouddele oumwoimbie chefou waho ahouve y kartassi y chahidichawo amba oukodzo dde hazini.

HA OUWANGOUVISSA WAKATI OUTSO OUVITSAWO LAPITALI

Watrou wa hazi outso waparawo vavo dde watso hambiawo nakoikila trongo, bassi neka voi trongo kamoussou yijwa na mouwadzisse dde wawo kamwe.

Mtsojwa tsena mtsahe mtrou amtafassuriyeni neka kamsouyelewana louha na doukoutera ile pare zi trongo zaho zifagnichihe haraka.

Chkawo ya msada ya lapitali iyo oulahiki watrou na ouwjoudza kila tringo, outso jouwa ouwadzissz kila trongo yapatana na ounono waho.

ZI CHARIVA

Nakwakila mtru anguiyawo lapitali waye oulivissawa riyali sabamiya neka mtru kassina securite sociali.

Outso jouwa outsahe telefoni moni na foukolaho outsokawo watrou wahazi watso houyeledza namna outsofagnawo.

Zi visiti zibalidziwa assoubouhi.

Ha woustehi wa wadde kayalazimou watrou wazidi warabou moni.

Na lifouko lamouwadde. Voi wakati amba wanatsa kawapara maha koumi na mitsano kawa rouhoussiwa oujo fagna visiti.

MAHABARI YAPATANA NA WOUNONO WAHO

Toibibou atsohou joudza woulawana na wounono waho na ya malalawo woutsovolwawo.

Neka mwadde raha amwanamtsa bassi ya mahabari yawo yatso joudziwa dde wadjamazabe.

Watru watso houzihirawo kawassina rouhoussa wawo wouwambia mtru tsokawouyotsi wanguina ya mahabari yawo neka tsi ddewouwo wamkoubli awou mtru ahouringa dwamana.

WOULAWA YAHO LAPITALI

Twabibou dde atsohoutowawo lapitali neka mwanamtsa bassi toibibou atso ringueledza oulawa yahe voimoja na wadjamazahe.

Neka woustamani woulawe lapitali wala tsi rouhoussa ya toibibou bassi woutso signissiwa karatassi itso chahidichawo amba koussi tsena harmwa dwamana zahe.

Be kabla raha kwalawa ilazimou wouvire vehanou watrou wakaribissiwawo wakati wanguiyawo lapitali a wou mdjamazaho tsokawoutsi. Lyo dde itso tsonguechawo y dossier yaho y tsimou ile pare mkawo waho lapitali vavo woulivichihe wala wassoutowe ata riyali.

HP ALUMINIUM

FABRICANT DE MENUISERIES ALUMINIUM

Garantie décennale

Avec nos 20 ans de savoir-faire nous réalisons pour vous des portes et fenêtres ouvrantes et coulissantes, des volets battants, volets roulants, jalousies, garde-corps, murs rideaux.

Du sur mesure, en fonction de vos besoins, de vos spécificités et de vos envies.

Nous vous proposons les gammes européennes reconnues Sepalumic et Schüco afin que vous ayez des produits robustes et de qualité qui sauront tenir dans le temps.

Que vous soyez architecte, promoteur ou particulier, nous saurons vous apporter les conseils nécessaires afin de vous permettre de choisir les systèmes de menuiseries aluminium conformes à vos futurs projets.

0262 91 13 83

contact@hp-alu.fr

LOGISTISUD

LE PARTENAIRE LOGISTIQUE

LE PREMIER COMPLEXE LOGISTIQUE MULTI-CLIENTS ET MULTI-SECTEURS

Logistisud vous propose du stockage et des prestations logistiques en multi-températures

- -20° c
- 0 à 4° c
- 8 à 12° c
- 16 à 20° c
- Sec

Pour toute quantité à partir d'une palette

Une plateforme d'entrepôts de 10 000 m² en température dirigée

- Froid négatif -20°
- Frais 0-2°
- 12-14°C

6 000 m² en entrpôts secs situés à Pierrefonds - Saint-Pierre

UNE OFFRE DE SERVICES UNIQUE EN ENTREPOSAGE ET EXTERNALISATION LOGISTIQUE

LOGISTISUD s'adresse aux entreprises de toutes tailles pour de l'entreposage permanent ou temporaire. Ses formules souples et modulaires, et la mutualisation des moyens permettent de proposer des solutions adaptées et économiques.

LOGISTISUD, par sa neutralité et sa réactivité, s'adresse à tout opérateur ayant des besoins en stockage, à partir d'une palette :

- Producteurs des secteurs de l'industrie, de l'agriculture ou de la pêche.
- GMS et commerces de proximité.
- Grossistes, importateurs.
- Entrepreneurs, artisans...
- Le secteur des services : restauration spécialisée ou collective, hôpitaux, collectivités...
- Et tout utilisateur pour une diminution substancielle de son coût de stockage, pour une garantie et une traçabilité de ses produits.

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE DE PROFESSIONNELS EXPÉRIMENTÉS À VOTRE SERVICE

20, ROUTE DE L'AÉRODROME - PIERREFONDS - SAINT-PIERRE

0693 10 88 88 - 0262 25 88 88 - www.logistisud.com - contact@logistisud.re

Annonce presse

PROSERVICES

CONSTRUCTIONS MODULAIRES

CONCESSIONNAIRE ALGECO EXCLUSIF OCEAN INDIEN

BATIMENTS MODULAIRES - LOCATIONS & VENTES MODULAIRES

Vos exigences sont les nôtres.
Nos processus de fabrication sont certifiés sous la norme EN1090-1, et nos modules sont identifiés **CE**.

EN 1090-1
CERTIFICATE OF CONFORMITY
certified

cticm
Construire en métal, un art, notre métier

CE

34, Avenue Charles Isautier - ZI n°3 - 97410 Saint-Pierre
Tél: 0262 25 67 13 - Fax: 0262 96 74 84
Mail: proservices@locate.fr

Annonce presse

archives réunion

- NOS SECTEURS D'ACTIVITÉS -

NOTAIRE

ASSURANCE

BANQUE

PARTICULIER

SANTÉ

JURIDIQUE

EPIC
ÉTABLISSEMENT PUBLIC
À CARACTÈRE
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

SECTEUR PUBLIC

ADMINISTRATION

TÉLÉCOMMUNICATION

CONTACT :

Tél : 02 62 50 17 30
Mail : info@archives-reunion.com
www.archives-reunion.com
à Sainte-Marie, île de La Réunion

Les spécialistes de l'archivage sécurisé à votre service.

Agréé SIAF
Service Interministériel des Archives de France